

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE GIF-SUR-YVETTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2025
SALLE DU CONSEIL – HÔTEL DE VILLE

Le nombre des membres
composant le conseil est de
33 dont 33 sont en exercice
et 31 présents ou représentés

oooooooooooooooooooo

L'an deux mille vingt cinq
Le dix avril et à vingt heures
le Conseil municipal de la Ville de VERRIÈRES-LE-BUISSON
légalement convoqué
le vingt-huit mars deux mille vingt cinq
s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. TRÉBULLE, M. DOSSMANN, Mme LIBONG, M. TIXIER, Mme ROQUAIN, M. DELORT,
Mme BOULER, M. MORDEFROID, M. BOZEC, M. CARRASCO, Mme QINCAMPOIX,
M BAUDE, Mme LEVEQUE DE VILMORIN, Mme BRIGNON, M. ROGER-ESTRADE, Mme
KERNY-BONFAIT, M. CHOLAY, Mme OCTAU, M. ATTAF, M. MILONNET, Mme AUBERT-
THEISEN, Mme QUINQUENEL, M. CHASTAGNER, M. YAHIEL, et M. GILLE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme CASAL DIT ESTEBAN à M. TRÉBULLE,
Mme LAGORCE à M. BOZEC,
M. MILLET à M. DELORT,
Mme FOUCAULT à Mme AUBERT-THEISEN,
Mme CLÉVÉDÉ à Mme QUINQUENEL,
M. FASS à M. CHASTAGNER,

ABSENTS :

Mme DA GRACA SOARES,
Mme PIÉRA,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme LIBONG

Séance ouverte à 20h02 sous la présidence de Monsieur François Guy TRÉBULLE, Maire de Verrières-le-Buisson.

Désignation d'une secrétaire de séance ; Monsieur le Maire a reçu la candidature de Magali LIBONG.

En l'absence d'autre candidature et de demande de mise aux voix, Madame LIBONG est donc désignée secrétaire de séance.

Après avoir fait l'appel des conseillers municipaux, la secrétaire de séance passe à l'ordre du jour avec l'approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 février 2025.

Monsieur CHASTAGNER informe regretter qu'il n'y ait plus de retranscription mot à mot dans les procès-verbaux (PV) ; sur le PV du 10 février, il indique que la synthèse rédigée sur la partie « participations familiales pour les classes transplantées » ne reflète pas ses propos ; Le Maire propose de le modifier afin de répondre à cette demande, sur ce passage particulier. Monsieur CHASTAGNER en est d'accord.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Les différents points à l'ordre du jour sont ensuite présentés.

DIRECTION DES FINANCES

1. Budget principal – Approbation du compte de gestion de l'exercice 2024

Avis favorable de la Commission Finances du 8 avril 2025

Monsieur DOSSMANN indique que dans le cadre des clôtures budgétaires de fin d'année, le comptable public de la collectivité établit le compte de gestion qui retrace l'ensemble des opérations constatées par lui, en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Il est établi en parallèle du compte administratif, réalisé par l'ordonnateur.

Les deux documents sont concordants au titre des comptes de l'exercice 2024.

Pour information, ces deux documents sont établis pour la dernière année, avant le passage, dans le cadre de la nomenclature M57, au compte financier unique (CFU) qui sera établi au terme de l'exercice 2025.

Monsieur DOSSMAN indique que le conseil municipal doit approuver le compte de gestion de la Ville pour l'année 2024, tel qu'il a été annexé et présenté, et charger Monsieur le Maire et Madame la Trésorière, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur YAHIEL indique qu'il s'agit d'un travail comptable tout à fait respecté, mais que pour des raisons de cohérence, son groupe s'abstiendra.

**Caroline FOUCAULT, Andrée THEISEN, Michel YAHIEL, Agnès QUINQUENEL, David CHASTAGNER, Emmanuelle CLÉVÉDÉ, Jérémy FASS, Philippe GILLE s'abstiennent.
La délibération est adoptée.**

2. Budget principal – Approbation du compte administratif de l'exercice 2024

Avis favorable de la Commission Finances du 8 avril 2025

Monsieur DOSSMANN présente des éléments via une présentation power point qui sera mise en ligne.

Globalement, les grands équilibres du compte administratif 2024 se présentent de la façon suivante :

SOLDES D'EXECUTION BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	5 926 634,22 €	25 218 874,80 €	31 145 509,02 €
DEPENSES	10 464 537,66 €	23 879 168,21 €	34 343 705,87 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	- 4 537 903,44 €	1 339 706,59 €	- 3 198 196,85 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024

Le résultat de l'exercice 2024 s'élève à – 3 198 196,85 €.

En tenant compte des résultats des exercices antérieurs (6 747 338,93 €) et de la part affectée à l'investissement (1 442 909,36 €), il indique un résultat de 2 106 232,72 € (cf tableau ci-après, 3 820 176,72 € pour le fonctionnement (-) 1 713 944 € pour l'investissement).

Avec la prise en compte des restes à réaliser (- 1 106 875,71), le solde dit « libre d'affectation » est de 999 357,01 €.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024	23 879 168,21 €	25 218 874,80 €	3 820 176,72 €
Reports de l'exercice N-1		2 480 470,13 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT 2024	10 464 537,66 €	5 926 634,22 €	- 1 713 944,00 €
Reports de l'exercice N-1		2 823 959,44 €	
Restes à réaliser en N+1	3 863 214,49 €	2 756 338,78 €	- 1 106 875,71 €
TOTAL DES SECTIONS	38 206 920,36 €	39 206 277,37 €	999 357,01 €

1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les recettes de fonctionnement

L'ensemble des recettes de fonctionnement de l'année 2024 s'élève à **27 699 344,93 €**.

Ces recettes se décomposent comme suit :

	LIBELLE	CHAPITRE	VOTE 2024 (BP+DM)	REALISE 2024	% DE REALISATION
RECETTES REELLES	Atténuations de charges	013	266 000,00 €	230 574,06 €	86,68%
	Produits des services et du domaine	70	1 207 750,00 €	1 197 562,73 €	99,16%
	Impôts et taxes (sauf 731)	73	1 899 089,00 €	2 404 329,12 €	126,60%
	Fiscalité locale	731	19 477 999,08 €	19 134 794,79 €	98,24%
	Dotations et participations	74	1 926 880,00 €	1 834 198,89 €	95,19%
	Produits de gestion courante	75	429 000,00 €	417 415,21 €	97,30%
	Produits financiers	76		- €	
	Produits spécifiques	77	5 000,00 €	- €	
	Total recettes réelles		25 211 718,08 €	25 218 874,80 €	100,03%
RECETTES ORDRE	Résultat de fonctionnement reporté	002	2 480 470,13 €	2 480 470,13 €	
	Opérations d'ordre de transfert entre sections	042	10 000,00 €	- €	0,00%
	Total recettes d'ordre		2 490 470,13 €	2 480 470,13 €	
	Total des recettes de fonctionnement		27 702 188,21 €	27 699 344,93 €	99,99%

Les recettes réelles réalisées en 2024 s'élèvent à **25 218 874,80 €** soit une **baisse de 1,2 %** par rapport à 2023 (25 523 292,81 €) et se décomposent comme suit :

- ✓ Les atténuations de charges, composées notamment des remboursements de sécurité sociale, et de la part « agent » des titres repas. Ces recettes représentent 0,23 M€ ;
- ✓ Les produits des services et du domaine pour 1,2 M€ ;
- ✓ Les produits provenant des impôts et taxes pour **21,53 M€** (Taxes foncières, taxe sur l'électricité, droits de mutation, attribution de compensation versée par la CPS, principalement) ;
- ✓ Les recettes de dotations et de participations pour **1.83 M€** (dotation globale de fonctionnement, caisse des allocations familiales) ;
- ✓ Les produits de gestion courante pour **0,41 M€**, (Revenus des loyers, des insertions publicitaires, principalement) ;

Monsieur DOSSMANN indique que les recettes réelles de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de **100,03 %**.

Parmi les principales lignes :

- ✓ La taxe foncière : 18 M€, soit une recette de 0,7 M€ supplémentaires par rapport à 2023, justifiée par le seul relèvement des bases, décidé par le gouvernement à hauteur de 3,9%, la commune ayant décidé le maintien du taux antérieur ;
- ✓ Les subventions de la caisse d'allocations familiales : 1 M€ ;
- ✓ La dotation globale de fonctionnement : 759 K€ ;
- ✓ L'attribution de compensation versée par la CPS : 2, 270 M€ ;
- ✓ La dotation de solidarité communautaire versée par la CPS : 83 K€.

L'exécution budgétaire des recettes réelles de l'exercice 2024 par service se décompose comme suit :

SERVICE	REALISATION 2023	VOTE 2024 (BP+DM)	REALISATION 2024
Pôle services à la population			
Scolaire	185 001,19 €	115 000,00 €	111 607,45 €
Restauration	144 364,04 €	60 000,00 €	56 497,38 €
Jeunesse	688 090,73 €	631 000,00 €	623 233,14 €
Petite Enfance	1 202 372,21 €	1 070 000,00 €	1 127 297,45 €
Relations citoyennes	33 768,83 €	9 000,00 €	12 204,00 €
Sports et vie associative	30 302,40 €	33 000,00 €	17 880,00 €
TOTAL	2 283 899,40 €	1 918 000,00 €	1 948 719,42 €
Affaires culturelles	257 757,09 €	273 610,00 €	218 383,92 €
Direction générale des services			
Communication	28 052,42 €	27 000,00 €	26 266,68 €
Police municipale	97 136,71 €	92 400,00 €	119 075,20 €
TOTAL	125 189,13 €	119 400,00 €	145 341,88 €
Pôle ressources			
Finances : hors 002	21 102 245,71 €	21 609 708,00 €	21 523 688,03 €
Marchés publics	19 135,62 €	0,00 €	21 243,35 €
Informatique	2 624,31 €	0,00 €	- €
Ressources humaines	305 136,84 €	276 000,00 €	236 927,40 €
TOTAL	21 429 142,48 €	21 885 708,00 €	21 781 858,78 €
Pôle patrimoine, transitions et grands projets			
Bâtiments	8 170,41 €	1 000,00 €	11 612,89 €
Urbanisme et logement	1 398 143,77 €	995 000,00 €	1 103 683,71 €
Voirie	20 990,53 €	19 000,00 €	9 274,20 €
	1 427 304,71 €		
TOTAL GENERAL	25 523 292,81 €	25 211 718,00 €	25 218 874,80 €

➤ **Pôle services à la population**

○ **Scolaire**

Les recettes du service scolaire sont liées à la participation des familles pour les études

dirigées et pour les classes transplantées. La baisse au regard du CA 2023 correspond à la fin de la participation par l'Etat des frais liés à l'obligation de scolarisation dès 3 ans.

○ **Restauration**

Les recettes proviennent de la seule redevance versée par la société délégataire API RESTAURATION : 56 K€, au titre de la DSP en cours.

○ **Jeunesse**

Les recettes réalisées sont légèrement inférieures au prévisionnel du fait d'une légère baisse constatée des fréquentations périscolaires et extrascolaires ;

○ **Petite enfance**

La diminution des recettes 2024 s'explique par une diminution des heures de présence et donc des heures facturées.

○ **Relations citoyennes**

Les recettes varient chaque année selon plusieurs critères :

- Organisation d'élections : dotation de l'Etat de 1 705.26 € - 1 tour d'élections Européennes + 3 399.82 € pour 2 tours d'élections législatives anticipées soit 5 105.08 € au total ;
- Dotations de l'Etat pour participation à la prise en charge des CNI et Passeport pour 4 400 € ; et le recensement de la population pour 2 700 €.
- L'acquisition de concessions funéraires

La baisse constatée entre le CA 2023 et le CA 2024 concerne essentiellement le non-encaissement (régularisation en 2025) de vente de concessions funéraires.

○ **Sports et Vie associative**

Le total des recettes s'élève à 17 880 euros sur cette année 2024 et correspond à la location des salles municipales.

Une baisse se constate en raison de l'absence à ce jour du versement (15 000 € en 2023), par le Conseil départemental, de sa participation pour la mise à disposition du gymnase de la Vallée à la Dame et du stade des Justices au profit du collège Jean Moulin. Monsieur DOSSMANN indique qu'une régularisation est prévue en 2025.

➤ **Pôle des affaires culturelles**

Le total des recettes du pôle s'élève à 218 K€.

Ce montant est ainsi réparti :

- Les recettes du cinéma et des spectacles pour 200 K€. Elles sont en hausse de 50 K€ par rapport à 2023 ;

- Des subventions, pour l'essentiel celle su CNC à hauteur de 16 K€ en raison du classement art et essai et du label jeune public ;

➤ **Direction générale des services**

○ **Communication**

Les recettes de ce budget correspondent aux commandes d'encarts publicitaires dans le magazine mensuel *Verrières et vous*. Le montant de la recette annuelle peut légèrement fluctuer, à la hausse ou à la baisse, selon que les annonceurs soient Verriérois ou non dès lors qu'une réduction est accordée aux commerçants / artisans / entreprises de la commune.

○ **Police municipale**

L'exécution 2024 des recettes est près de 120 K€, liées aux droits de place du marché, aux droits d'occupation du domaine public (déménagements, mise en fourrière, tournages de films, ...). Ce montant est supérieur au budget prévisionnel, ces encaissements étant variables d'une année sur l'autre en raison de leur objet.

➤ **Pôle ressources**

○ **Finances**

Les recettes, hors opérations d'ordre, avaient été évaluées très prudemment à hauteur de 25.2 M€.

Le montant des impôts directs (taxe foncière essentiellement) est de 18 M€ contre 17,3 M€, soit une augmentation de 0,7 M€ par rapport à 2023, due à la revalorisation des bases décidée par le gouvernement (3,9%).

L'attribution de compensation versée par la CPS reste stable à 2,3 M€, tandis que la taxe sur la consommation finale d'électricité 257 K€ (en baisse de 90 K€ par rapport au BP 2024).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est en diminution de 27 K€ par rapport à 2023 (759 K€ en 2024, 786 K€ en 2023 ; 818 K€ en 2022 ; 943 K€ en 2021 ; 1 055 K€ en 2020 ; 1 158 K€ en 2019).

○ **Direction des ressources humaines**

Ces recettes concernent notamment le remboursement des arrêts maladie par la Sécurité sociale pour les non titulaires et par l'assurance pour les titulaires.

➤ **Pôle patrimoine, transitions et grands projets**

○ **Bâtiments**

Les recettes du service bâtiments correspondent à des recettes exceptionnelles (régularisation de facturation), et sont par définition très variables d'une année sur l'autre.

- **Urbanisme et logement**

Les droits de mutation perçus en 2024 (750 K€ contre 991 K€ en 2023) sont en chute ces dernières années du fait de la conjoncture économique.

Quant aux revenus des immeubles et de l'occupation du domaine public, ils sont de 330 K€ en 2024.

- **Voirie**

Les recettes proviennent principalement des redevances d'occupation du domaine public (9 K€). En baisse de 11k€ par rapport à 2023.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

L'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'année 2024 a été exécuté à hauteur de **23 879 168 €** et est récapitulé ci-dessous :

CHAPITRES		VOTE 2024 (BP+DM)	REALISE 2024	% DE REALISATION
DEPENSES REELLES	Charges à caractère général (Chapitre 011)	6 971 098,20 €	6 405 360,12 €	91,88%
	Charges de personnel (Chapitre 012)	14 555 600,00 €	14 341 099,71 €	98,53%
	Atténuation de produits (Chapitre 014)	713 913,00 €	709 959,08 €	99,45%
	Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)	1 543 005,80 €	1 543 005,80 €	100,00%
	Charges financières (Chapitre 66)	380 000,00 €	363 677,56 €	95,70%
	Charges spécifiques (Chapitre 67)	10 000,00 €	223,68 €	2,24%
	Total dépenses réelles	24 173 617,00 €	23 363 325,95 €	96,65%
DEPENSES ORDRE	Virement à la section d'investissement (Chapitre 023)	2 328 571,21 €	- €	
	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 042)	1 200 000,00 €	515 842,26 €	42,99%
	Total dépenses d'ordre	3 528 571,21 €	515 842,26 €	
Total des dépenses de fonctionnement		27 702 188,21 €	23 879 168,21 €	

La réalisation des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à **23 363 325,95 €**, soit un taux d'exécution de **96,65 %**.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont **augmenté de 1,09 M€** (dont 500 K€ pour la masse salariale, chapitre 012) par rapport à 2023, soit **5 %**.

L'exécution budgétaire des dépenses réelles de l'exercice 2024 par service se décompose comme suit :

SERVICE	REALISATION 2023	VOTE 2024 (BP+DM)	REALISATION 2024
Pôle services à la population			
Scolaire	717 525,68 €	645 700,19 €	618 786,45 €
Restauration	270 087,21 €	395 000,00 €	390 520,78 €
Alimentation	38 762,80 €	48 500,00 €	35 397,72 €
Jeunesse	146 077,11 €	168 800,00 €	134 943,00 €
Petite Enfance	66 187,15 €	97 004,84 €	95 414,26 €
Relations citoyennes	60 991,75 €	64 538,20 €	49 092,08 €
Sports et vie associative	562 187,63 €	673 767,28 €	579 780,78 €
TOTAL	1 861 819,33 €	2 093 310,51 €	1 903 935,07 €
Activités culturelles	493 658,35 €	551 120,00 €	495 452,77 €
Direction générale des services			
Communication	214 311,33 €	203 550,00 €	167 745,49 €
Administration générale	76 287,03 €	125 960,00 €	42 098,01 €
Police municipale	60 016,81 €	90 000,00 €	61 085,75 €
TOTAL	350 615,17 €	419 510,00 €	270 929,25 €
Pôle ressources			
Finances	1 126 389,21 €	1 404 107,23 €	1 513 780,12 €
Ressources humaines	14 184 660,30 €	14 939 510,00 €	14 683 001,85 €
Informatique	548 757,65 €	633 795,00 €	568 910,24 €
Commande publique	214 059,69 €	244 000,00 €	239 056,90 €
TOTAL	16 073 866,85 €	17 221 412,23 €	17 004 749,11 €
Pôle solidarité	302 239,65 €	303 500,00 €	302 189,55 €
Pôle patrimoine, transitions et grands projets			
Bâtiments	1 862 426,58 €	1 986 497,05 €	1 942 546,37 €
CTM	276 196,88 €	306 870,26 €	271 318,37 €
Environnement	512 009,72 €	565 800,48 €	538 307,49 €
Urbanisme et logement	32 850,21 €	51 500,00 €	43 663,67 €
Bureau d'étude	14 640,61 €	5 300,00 €	3 667,73 €
Voirie	489 126,59 €	668 796,47 €	593 902,03 €
TOTAL	3 187 250,59 €	3 584 764,26 €	3 386 070,20 €
TOTAL GENERAL	22 269 449,94 €	24 173 617,00 €	23 363 325,95 €

➤ **Pôle services à la population**

○ **Scolaire**

Ici sont regroupées les dépenses du service scolaire liées d'une part aux achats de fournitures, prestations de services (ménage, transport en car, natation scolaire...) et d'autre part à l'organisation des classes transplantées.

La baisse de près de 100 K€ constatée entre le CA 2023 et le CA 2024 s'explique presque exclusivement par la reprise en régie du nettoyage du linge de lit des maternels (97 K€ de prestation les années antérieures).

Par ailleurs, monsieur DOSSMANN indique qu'une baisse des effectifs entre les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025 avec – 21 élèves a été constatée.

Concernant le budget de fonctionnement des écoles (fournitures, sorties, natation scolaire, cars...), le budget consommé était de 71 700 € en 2023 et 76 800 € en 2024, cette hausse s'expliquant par l'augmentation des tarifs liés aux transports en cars.

○ **Restauration**

Le principal poste de dépense est relatif aux prestations de services effectuées par la société API, dont la prise en charge par la ville des repas du personnel encadrant le temps de cantine, ainsi que la différence entre la facturation effectuée auprès des parents et le coût du repas.

L'augmentation constatée entre les CA 2023 et 2024 s'explique par la mise en application de la nouvelle DSP API et la forte augmentation du coût de production des repas.

○ **Alimentation**

Les dépenses de ce budget sont liées aux manifestations et événements organisés par la ville. Elles sont globalement stables d'une année sur l'autre.

○ **Jeunesse**

Les dépenses sont moindres (11 K€) par rapport à celles de l'exercice précédent, à la suite des économies réalisées durant l'année 2024, notamment dans le cadre de « Verrières Été Grandeur Nature » (réajustement en termes de prestations extérieures).

○ **Petite enfance**

L'augmentation des dépenses de fonctionnement 2024 est liée à la mise en place de sorties pour les crèches (bus et entrée parc), de spectacles et à l'ajustement des frais de ménage.

○ **Relations citoyennes / fournitures**

Les dépenses 2024 sont relativement en hausse par rapport à 2023 (+10 K€).

Cette hausse s'explique par des besoins de fournitures, du prix du papier, et des besoins en affranchissement (besoins liés notamment aux 3 tours d'élections).

○ **Sports et vie associative / Entretien**

Les principales dépenses, par ailleurs stables, réalisées en 2024 sont :

- Les subventions versées aux associations : 330 K € ;
- Les frais de nettoyage des locaux, en augmentation : 184 K € (dont l'intégration dans le marché de la Villa Sainte-Christine en anticipation d'un départ en retraite d'un agent) ;
- L'entretien de terrains football et de tennis (maintenance arrosage, tonte, traçage, réassort de substrat, lessivage des sols, ...) : 42K €

Sur ces entretiens, Monsieur DOSSMANN informe que s'est ajouté pour 2024 l'entretien du terrain du bicross qui est une opération récurrente sans être annuelle, à hauteur de 9 K €

- L'achat de petit matériel nécessaire au quotidien pour l'équipe technique (outillage, consommables...) et pour notre éducateur sportif (matériel pédagogique)
- Le fonctionnement des manifestations (prestataires, dispositif de premiers secours, lots, ...) : 41K €

➤ **Pôle des affaires culturelles**

Les dépenses de ce pôle s'élèvent à 495 K€, montant stable comparé à celui de 2023.

On y retrouve les postes suivants :

- Les frais de nettoyage : 116 K€ ;
- Les locations mobilières : 18K€
- L'achat de spectacles et locations de films : 78 K€ et 74 K€ ;
- L'achats de collections tous supports et prestations d'auteurs pour la médiathèque : 49 K€ ;
- Les frais liés à la résidence d'artiste dans le cadre du CLEA : 18 K€.

➤ **Direction générale des services**

○ **Communication**

La réalisation des dépenses de 167 K€ est en baisse de 47 K€ par rapport à 2023.

Les dépenses du service ont diminué en 2024 en raison d'annulation ou de report de prestations, d'achats ou de productions ; ainsi qu'en raison de l'internalisation de prestations telles que le graphisme, jusqu'alors externalisées.

○ **Administration générale**

On regroupe dans ce service la prise en charge de différentes prestations, dans le cadre du CLSPD et du CME notamment, ainsi que différentes fournitures et abonnements et cotisations.

Le décalage entre le BP 2024 et le CA 2024 s'explique par une réaffectation des factures dans différents services. Par exemple, la navette de la CPS (40 K€) a été affectée au budget du service finances.

○ **Police municipale**

La réalisation 2024 est stable par rapport au CA 2023 (61K€). Les principales dépenses de ce budget sont :

- Les frais de gardiennage lors des manifestations (Marché des saveurs, Verrières Été Grandeur Nature, 14 juillet, Les Automnales, Forum des associations, Marché de Noël) : 15 K€ et moins élevés qu'envisagés ;
- Le contrat de mise en fourrières des animaux : 13,7 K€ ;
- Les contrats de maintenance pour la vidéoprotection : 17 K€
- Les mises en fourrière de véhicules : 3 K€.

➤ **Pôle ressources**

○ **Finances**

Les dépenses de ce service s'élèvent à 1,5 M€, hors opérations d'ordre.

Les principales dépenses affectées au budget Finances sont :

- Le prélèvement du FPIC (153 K€ contre 412 K€ en 2023) ;
- Le prélèvement du FSRIF (365 K€ contre 224 K€ en 2023) ;
- Le prélèvement SRU (191 K€) ;

Soit un total de prélèvements obligatoires de 709 K€.

- Les intérêts d'emprunts (363 K€ contre 278 K€ en 2023) ;
- Les créances éteintes et admises en non-valeur (57 K€).
- Honoraires cabinet Klopfer (26 K€)
- La navette de la CPS (40 K€)

○ **Direction des ressources humaines**

L'exécution 2024 du budget RH est en hausse de 500 K€ par rapport à 2023, portant essentiellement sur le chapitre 012 ce qui représente une augmentation de 3,68 % par rapport à la masse salariale 2023.

L'augmentation du budget 2024 s'explique, en sus du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), par l'attribution de 5 points d'indice dès janvier 2024 à l'ensemble des agents.

A la suite de la mise à jour du tableau des emplois, l'effectif budgété est en diminution en 2024 mais le taux d'occupation des postes est plus important :

- Janvier 2024 : 338 postes budgétés (270 ETP pourvus)
- Décembre 2024 : 316 postes budgétés (277 ETP pourvus)

La répartition de la masse salariale s'établit ainsi qu'il suit, par Pôle :

CHAPITRE 012	BP+DM 2024	Réalisé 2024
Pôle service à la population	7 660 600 €	7 332 221 €
*Relations citoyennes	500 000 €	506 650 €
*Petite Enfance	2 210 000 €	2 026 940 €
*Affaires Scolaires & Restauration	2 161 000 €	2 147 103 €
*Jeunesse, sport vie associative + périscolaire	2 310 000 €	2 651 528 €
Pôle Affaires Culturelles	1 240 000 €	1 046 990 €
Pôle Technique	2 500 000 €	2 560 001 €
Pôle Solidarité	455 000 €	424 425 €
Pôle Ressources	1 500 000 €	1 509 419 €
Direction Générale	1 200 000 €	1 468 044 €
Total	14 555 600 €	14 341 100 €
CHAPITRE 011	204 900 €	172 455 €
CHAPITRE 65	179 010 €	169 447 €
SOMME TOTALE	14 939 510 €	14 683 002 €

Répartition des agents permanents, présents au 31 décembre 2024, par catégorie hiérarchique :

Catégories hiérarchiques	Taux de représentation*
Catégories A	13 %
Catégories B	19 %
Catégories C	69 %

* Hors accueil de la petite enfance, les taux passent à 10% pour les A ; et 13% pour les B

Le tableau ci-dessous présente une rétrospective de l'évolution de la masse salariale entre 2020 et 2024 :

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Masse salariale	12 938 073 €	13 071 656 €	13 262 492 €	13 831 844 €	14 341 100 €	3,68%
Dépenses réelles de fonctionnement	19 887 063 €	19 967 403 €	20 352 366 €	22 269 450 €	23 363 326 €	4,91%
% de la masse salariale sur les DRF	65,06%	65,46%	65,16%	62,11%	61,38%	

○ Informatique

Le budget de fonctionnement réalisé s'établit à 568 K€ soit 20 K€ de plus qu'en 2023.

Monsieur DOSSMANN indique que ceci s'explique par le fait que l'année 2024 a été marquée par la mise en place d'un inventaire intégral des matériels informatiques ce qui a nécessité la mise en place d'un logiciel spécialisé pour un montant d'environ 11 K€.

Plusieurs tests de phishing ont également été réalisés pour sensibiliser et former les utilisateurs aux risques de cyber malveillance. Les conclusions de ces tests nous ont amené à nous équiper d'un logiciel d'entraînement pour améliorer nos résultats dans ce domaine pour un montant de 10 K€.

Les autres postes de fonctionnement sont restés relativement stables avec cependant une augmentation assez sensible au niveau des coûts liés aux impressions : 42 K€ au lieu de 33 K€ en 2023. Cette augmentation de 9 K€ est partiellement compensée par une baisse de 5 K€ des coûts de communication.

Par ailleurs, monsieur DOSSMANN indique une augmentation des coûts de maintenance, liée aux indexations sur l'inflation.

- **Commande publique, affaires juridiques et assurances**

Les principaux postes de dépenses de ce budget sont constitués par :

- Les cotisations d'assurance (167 K€), en augmentation par rapport à 2023, notamment sur l'assurance Dommage aux biens qui représente 73K€
- Les publications d'annonces légales concernant les marchés publics (17 K€) ;
- Les frais concernant les contentieux ou accompagnement de dossiers (51 K€), le service juridique centralisant l'ensemble des dossiers de contentieux.

➤ **Pôle Solidarité**

L'essentiel de la dépense est constitué du versement de la subvention au budget du CCAS (300 K€).

➤ **Direction des services techniques**

- **Bâtiments**

La ligne budgétaire en électricité a connu une augmentation de l'ordre de 20%. En effet, le bouclier tarifaire ayant permis d'atténuer les augmentations successives du prix de l'électricité depuis 2022 a pris fin en février 2024, ce qui constitue la principale raison de cette augmentation, malgré la baisse de consommation liée à la mise en œuvre progressive de l'éclairage par leds (et difficile à identifier en 2024).

S'agissant du gaz, grâce à la mise en œuvre des pompes à chaleur, on note une baisse significative du volume de gaz consommé passant de 4316 Mwh en 2023 à 2729 Mwh en 2024 soit -37%. Cette baisse de consommation se traduit par une baisse de la facture du gaz de l'ordre de 18%.

	Réalisé 2023	Réalisé 2024
Electricité	599 586 €	721 080 €
Gaz	604 658 €	496 784 €

En ce qui concerne la consommation en eau, celle-ci a connu une augmentation dont le coût a été anticipé au BP 2024.

	BP	Réalisé
2023	89 150 €	76 948 €
2024	102 500 €	94 525 €

En ce qui concerne les combustibles, le fuel reste stable. Quant au bois, ayant changé de prestataire de chauffage en août 2024, les factures couvrant la période de consommation entre août 2024 et décembre 2024 sont présentées en 2025, ce qui ne permet pas d'effectuer une comparaison avec l'année précédente.

Les dépenses de maintenance des bâtiments (211 K€ en 2024) comprenant, depuis donc depuis 2024 la maintenance des bâtiments ainsi que les installations contre l'incendie et Gravières est en augmentation de 47 K€ par rapport à 2023 correspondant à des travaux correctifs sur le parc des installations de chauffage et le dispositif contre l'incendie.

- **Centre technique municipal (CTM)**

Les dépenses du CTM sont stables et liées à l'achat de toutes les fournitures nécessaires aux agents du service pour les interventions des différentes régies, garage compris.

- **Environnement**

L'essentiel de ces dépenses est constitué par l'entretien des espaces verts délégué à un prestataire (tonte, taille de certains espaces) et aux diagnostics et à l'entretien du patrimoine arboré (tailles en rideau, remontées de couronne, abattage en cas de risque pour la sécurité). Cette dépense est stable.

- **Urbanisme et logement**

Les dépenses du service Urbanisme-Logement ont augmenté de 33 % (10.6k€) du fait du paiement d'une redevance à l'EPFIF pour la location du 33 rue des Petits Ruisseaux, par ailleurs compensée par une recette.

- **Voirie**

Les principaux postes de ce budget sont l'entretien et la réparation des voiries à hauteur de 284 K€, les dépenses liées au contrat de nettoyage du centre-ville à hauteur de 230 K€, qui se terminera en mars 2026, ainsi que les illuminations de Noël (les nacelles reviennent chères).

1.3 Focus de la section de fonctionnement

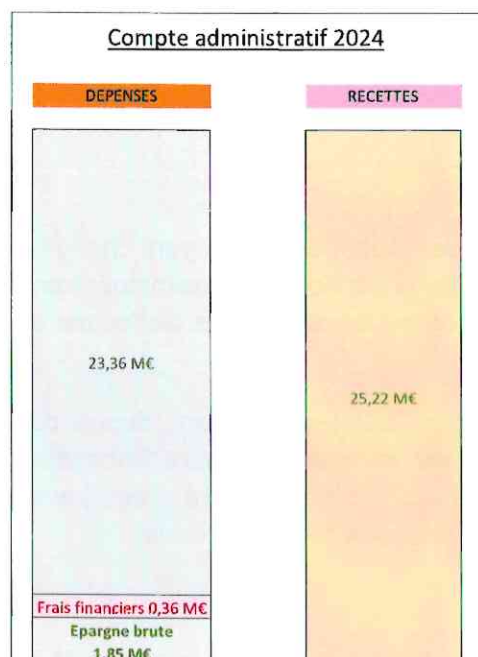
Epargne brute, épargne nette et endettement au 31/12/2024

L'épargne brute s'élève à 1 855 548 €.

Le remboursement de la dette est de 2 240 717 € en 2024. L'épargne nette s'élève donc à – 385 169 M€.

Le stock de dette global s'élève fin 2024 à 18,31 M€. La capacité de désendettement est de

9,8 années.



Evolution des dotations et prélèvements

Dotations reçues

	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
DGF	943 140	818 023	786 282	759 020	-3,5%
CAF	734 868	935 678	965 136	1 010 611	4,7%
Total	1 678 008	1 753 701	1 751 418	1 769 631	1,0%

Prélèvements

	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
FPIC	459 571	433 301	412 966	153 496	-63%
FSRIF			224 160	364 913	63%
SRU			104 175	191 550	84%
Total	459 571	433 301	741 301	709 959	-4%

2- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. Les recettes d'investissement

Elles s'établissent en 2024 à **5 926 634 €** et ont été exécutées comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS VOTES 2024 (BP+DM+REPORTS)	REALISATION 2024	RESTES A REALISER 2024	% REALISATION
001	Solde d'exécution reporté	2 823 959,44 €	2 823 959,44 €		100%
13	Subventions dont :	6 504 207,78 €	2 188 768,03 €	2 756 338,78 €	76%
	<i>Malraux</i>	2 245 748,00 €	1 014 628,90 €	283 709,00 €	58%
	<i>SIV (solde 2022 + 2023)</i>	400 000,00 €	- €	169 052,00 €	42%
	<i>Maison médicale</i>	814 379,00 €	734 379,00 €	- €	90%
	<i>Plan de sobriété</i>	470 704,00 €	- €	- €	0%
	<i>Boulevard Foch CAR</i>	265 621,00 €	265 621,00 €	- €	100%
	<i>Boulevard Foch DSIL</i>	290 000,00 €	- €	290 000,00 €	100%
	<i>Plan vélo</i>	- €	25 000,00 €	45 000,00 €	0%
	<i>VIF</i>	- €	- €	600 000,00 €	0%
	<i>Mobilités douces</i>	674 922,00 €	- €	- €	0%
	<i>Gymnase VAD</i>	350 000,00 €	- €	200 000,00 €	57%
	<i>Vidéoprotection</i>	- €	- €	139 856,78 €	0%
	<i>Autres</i>	992 833,78 €	149 139,13 €	1 028 721,00 €	119%
1641	Emprunt	426 500,00 €	427 900,00 €	- €	100%
Total des recettes d'équipement		6 930 707,78 €	2 616 668,03 €	2 756 338,78 €	78%
10222	FCTVA	1 300 000,00 €	1 143 611,56 €		88%
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00 €	121 085,52 €		121%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	1 442 909,36 €	1 442 909,36 €		100%
Total des recettes financières		2 842 909,36 €	2 707 606,44 €	- €	95%
Total des recettes réelles		9 773 617,14 €	5 324 274,47 €	2 756 338,78 €	83%
21	Virement de la section de fonctionnement	2 328 571,21 €	0,00 €		
40	Transfert entre sections	1 200 000,00 €	519 840,66 €		
41	Opérations patrimoniales	100 000,00 €	82 519,09 €		
Total des recettes d'ordre		3 628 571,21 €	602 359,75 €	- €	
TOTAL		13 402 188,35 €	5 926 634,22 €	2 756 338,78 €	

- **Le FCTVA** (Fonds de compensation de la TVA) : en 2024, la Ville a perçu le FCTVA pour un montant total de **1 143 611 €**.
- **La TAM** (Taxe d'aménagement) : cette redevance est perçue à l'occasion du dépôt du

permis de construire. Elle peut donc fortement fluctuer d'une année sur l'autre. Elle s'établit à **121 K€** en 2024.

- **Les subventions d'investissement** encaissées en 2024 sont de **2 188 768 €**. Les principales subventions versées en 2024 sont :
 - ✓ 1 014 629 € pour le Centre André Malraux ;
 - ✓ 734 379 € pour la Maison médicale ;
 - ✓ 290 621 € pour les pistes cyclables du Boulevard Foch et d'autre part le plan vélo.

Les recettes reportées sont quant à elles de **2.76 M€**, et correspondent à des subventions notifiées, mais non encore versées.

2.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement à hauteur de 10 464 537 € ont été exécutées en 2024 de la façon suivante :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE 2024 (BP+DM+REPORTS)	REALISE 2024	RESTES A REALISER 2024 VERS 2025
20	Immobilisations incorporelles	782 002,48 €	301 771,05 €	226 826,08 €
204	Subventions d'équipement versées	346 366,20 €	100 315,20 €	196 366,20 €
21 - 23	Immobilisations corporelles	2 935 896,00 €	1 566 251,26 €	739 074,96 €
	Opérations :	9 806 436,11 €	6 172 963,85 €	2 700 947,25 €
	1012 Malraux	5 261 401,56 €	3 590 498,63 €	
	1016 Maison médicale	246 641,23 €	92 611,45 €	
	1019 Plan de sobriété	1 529 818,67 €	1 359 589,16 €	
	1020 Gymnase Vallée à la Dame	1 058 574,65 €	1 050 743,61 €	
	1021 Mobilités douces	1 160 000,00 €	40 467,00 €	
	1022 Equipements petite enfance	450 000,00 €	39 054,00 €	
	1023 Nouveau CTM	100 000,00 €	0,00 €	
	Total des dépenses d'équipement	13 870 700,79 €	8 141 301,36 €	3 863 214,49 €
16	Remboursement du capital de la dette	2 241 000,00 €	2 240 717,21 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	4 447,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses financières	2 245 447,00 €	2 240 717,21 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	100 000,00 €	82 519,09 €	0,00 €
	Total des dépenses d'ordre	110 000,00 €	82 519,09 €	0,00 €
	TOTAL	16 226 147,79 €	10 464 537,66 €	3 863 214,49 €

Les dépenses d'équipement s'établissent à **8.14 M€** (chapitre 20, 21, 23 et opérations). Elles comprennent les prestations intellectuelles, les travaux et les acquisitions.

Parmi les nombreuses opérations d'investissement réalisées sur l'année 2024, on note :

- **Bâtiments :**

- ✓ 3,59 M€ pour le Centre André Malraux (Opération 1012) : fin du clos/couvert et corps d'état secondaires avancés pour environ 60% fin 2024
- ✓ 1,05 M€ pour le gymnase Vallée à la Dame (opération 1020) : renouvellement de la toiture et installation de productions photovoltaïques
- ✓ 100 000€ dans le cadre du plan de sobriété : installations de pompes à chaleur à Paul Fort

- **Voirie, éclairage public et environnement** - 1 651 K€ - dont principalement :

- ✓ 1 265 K€ pour la modernisation des points lumineux dans le cadre du plan de sobriété (opération 1019)
- ✓ La campagne annuelle d'enrobés, marquage au sol, aménagement d'un quai de bus sur Foch
- ✓ Des travaux sur le Pont de Pierre ;

- **Sports et vie associative :**

En plus du gymnase de la Vallée à la Dame, les investissements engagés sur l'année 2024 représentent plus de 200 000€, et concernent notamment, pour les plus importants :

- ✓ Des travaux dans l'ex local de musculation et mise en accessibilité de ce dernier au Stade Robert Desnos ;
- ✓ La finalisation du système d'arrosage au stade Robert Desnos.

- **Informatique / DSI** - 261 K€ :

- ✓ 185 K€ pour l'acquisition de matériels dont :
 - 51 K€ de renouvellement de matériels obsolètes ;
 - 62 K€ pour la finalisation de la mise en place des 13 derniers ENI dans les écoles (renouvellement des anciens TNI) et le remplacement d'autres matériels obsolètes ;
 - 72 K€ d'achat d'équipements informatique, réseau et sécurité pour le Centre Culturel André Malraux ;
- ✓ 76 K€ pour l'acquisition de logiciels

- 48 K€ pour l'acquisition d'une solution permettant d'analyser les points de faiblesse du réseau via des simulations d'attaques ;
- 9 K€ pour l'acquisition d'une solution permettant de gérer depuis une console centralisée l'ensemble de la flotte des iPads
- Augmentation / renouvellement de logiciels divers pour un montant de 19 K€ (Concerto, Windows ...)

Concernant les reports de dépenses d'investissement de 2024 sur 2025, ils s'élèvent à **3 863 214.49 €**. Monsieur DOSSMANN informe que ce montant s'explique par les investissements fléchés et anticipés pour lesquels les travaux n'ont pas encore commencé, et/ou en cours d'année, et/ou les années précédentes, et pour lesquels les factures ne sont non encore réceptionnées / soldées.

	Opérations:	Montant
1012	Malraux	1 515 390,89
1016	Maison médicale	92 737,11
1019	Plan de sobriété	164 471,72
1020	Gymnase	26 840,32
1021	Mobilités douces	858 365,00
1022	Equipements petite enfance	43 142,21
20	Etudes	226 826,08
204	Subventions d'équipement	196 366,20
21	Travaux	739 074,96
	TOTAL REPORTS	3 863 214,49

Monsieur le Maire ne pouvant présider la séance sur la partie relative au CA, Madame LIBONG propose que Monsieur DOSSMANN préside les débats.
Personne ne s'abstient ou ne s'oppose à cette proposition.

Monsieur CHASTAGNER ne comprend pas un chiffre négatif page 9 (patrimoine Transition et Grands Projets):

Monsieur DOSSMANN indique qu'il s'agit d'un virement de crédit : montant basculé dans un autre service ;

Monsieur CHASTAGNER demande des éléments sur l'augmentation indiquée liée aux frais de nettoyage suite au départ en retraite d'un agent de la Villa Ste Christine ;

Monsieur DOSSMANN indique que l'information sera communiquée ultérieurement.

Monsieur CHASTAGNER demande des explications concernant les montants indiqués sur les projets de Mobilité douce avec une inscription de 1 160 000 euros au budget et de 40 000 euros en réalisé.

Monsieur DOSSMANN indique qu'il s'agit du projet « VIF » qui est actuellement bloqué en raison de la conformité avec la Loi sur l'eau.

Monsieur CHASTAGNER indique que dans le Chapitre 2.2, dans le « reste à réaliser », il n'y a pas d'élément.

Monsieur DOSSMANN indique que le montant global se trouve en haut mais sans le détail.

Monsieur CHASTAGNER évoque l'annexe « budget vert » qui est un document comptable ne permettant pas de flécher les opérations, et souhaite disposer d'une correspondance entre les montants comptables et les projets.

Monsieur DOSSMANN informe qu'il s'agit d'un formulaire comptable qui ne permet pas d'organiser l'exercice par opération. Il indique que 2025 est la première année du « budget vert » qui concerne principalement le passage en Led et le budget pour les travaux du Gymnase de la Vallée à la Dame.

Le maire quitte la salle, ne pouvant être présent lors du vote.

Le conseil municipal doit prendre acte de la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif 2024 et approuver le compte administratif 2024 du budget de la commune de Verrières-le-Buisson.

Caroline FOUCAULT, Andrée THEISEN, Michel YAHIEL, Agnès QUINQUENEL, David CHASTAGNER, Emmanuelle CLÉVÉDÉ, Jérémie FASS, Philippe GILLE s'abstiennent.

La délibération est adoptée.

Le Maire reprend la présidence de la séance.

3. Budget principal – Affectation du résultat de l'exercice 2024

Avis favorable de la Commission Finances du 8 avril 2025

Monsieur DOSSMANN indique que la commune doit chaque année affecter le résultat de son dernier exercice comptable clos, en l'occurrence pour l'année 2025, celui de 2024, après approbation du compte administratif.

Concernant les restes à réaliser (reports) de 2024 sur 2025, ceux-ci se décomposent ainsi :

En dépenses	3 863 214,49 €
En recettes	2 756 338,78 €
Solde des restes à réaliser	- 1 106 875,71 €

Les soldes de l'exercice 2024 s'établissent ainsi qu'il suit :

En investissement	
Résultat de clôture 2023	2 823 959,44 €

Résultat de l'exercice 2024	- 4 537 903,44 €
Solde des restes à réaliser	- 1 106 875,71 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- 2 820 819,71 €

En fonctionnement

Résultat de clôture 2023	3 923 379,49 €
Part affectée à l'investissement	- 1 442 909,36 €
Résultat de l'exercice 2024	1 339 706,59 €
Financement de la section d'investissement	- 2 820 819,71 €
Résultat libre d'affectation	999 357,01 €

L'affectation des résultats 2024 est proposée ainsi qu'il suit :

Excédents de fonctionnement capitalisé - Compte 1068	2 820 819,71 €
Recettes de fonctionnement - Chapitre 002	999 357,01 €
Recettes d'investissement - Chapitre 001	0 €

Monsieur DOSSMANN informe que le conseil municipal doit voter l'affectation du résultat de la commune pour l'exercice 2025 et affecter les soldes d'exécution cumulés au 31 décembre 2024 selon les écritures comptables suivantes :

excédents de fonctionnement capitalisé - compte 1068	2 820 819,71 €
recettes de fonctionnement - chapitre 002	999 357,01 €
recettes d'investissement - chapitre 001	0 €

Caroline FOUCAULT, Andrée THEISEN, Michel YAHIEL, Agnès QUINQUENEL, David CHASTAGNER, Emmanuelle CLÉVÉDÉ, Jérémy FASS, Philippe GILLE s'abstiennent.
La délibération est adoptée.

4. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 et prévision d'affectation sur l'exercice 2025

La reprise « définitive » des résultats ayant pu être présentée, Le Maire indique que la reprise des résultats sous un format « anticipé » et provisoire n'a plus lieu d'être, retire donc ce point de l'ordre du jour et passe au point suivant, le point 5.

Les équipes de la direction des Finances et la Direction générale sont remerciées pour le travail réalisé.

5. Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2025

Avis favorable de la Commission Finances du 8 avril 2025

Monsieur DOSSMANN indique que comme chaque année et conformément au code général des impôts, le conseil municipal est appelé à fixer le taux des impôts locaux.

Pour l'année 2025, il est proposé de ne pas modifier le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties reste ainsi fixé à 41,72%.

Pour 2025, la seule revalorisation sera celle relative aux bases fiscales décidées par l'Etat (de 1,7%).

La recette totale de la taxe foncière est estimée à environ 15 M€.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui est de 58,98% est maintenu à un niveau identique à celui des années antérieures. La recette est estimée à 51 K€.

Monsieur DOSSMANN rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la taxe d'habitation sur les résidences principales, seul le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes.

En corrélation avec le maintien du taux du foncier bâti, il est proposé également de maintenir le taux actuel de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Suite à un recul des bases fiscales décidées par l'Etat (- 20 %), qui concerne de nombreuses villes et pour lequel nous ne disposons pas d'explication à ce jour, la recette totale est estimée à environ 261 K€.

Il indique que le conseil municipal doit fixer les taux d'impôts locaux pour l'année 2025 ainsi qu'il suit, et à l'identique de ceux adoptés en 2024 :

taxe foncière sur les propriétés bâties	41,72 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,98 %
taxe d'habitation sur les résidences secondaires	17,92 %

Monsieur GILLE indique qu'il y a aussi la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) votée par la CPS (6.5 %) et qu'il est constaté une baisse du service rendu.

Le maire apporte quelques explications sur le nouveau marché, et particulièrement le fait que la collecte s'effectue désormais l'après-midi et non plus le matin.

Caroline FOUCAULT, Andrée THEISEN, Michel YAHIEL, Agnès QUINQUENEL, David CHASTAGNER, Emmanuelle CLÉVÉDÉ, Jérémy FASS, Philippe GILLE s'abstiennent.
La délibération est adoptée.

6. Adoption du budget primitif 2025

Avis favorable de la Commission Finances du 8 avril 2025

Monsieur DOSSMANN rappelle les enjeux et priorités dans le cadre de ce BP :

- la qualité des services au public accessibles à tous, sans augmentation des impôts fonciers.
- la recherche d'une maîtrise des coûts de fonctionnement, particulièrement par la sobriété et l'efficacité énergétique, la rationalisation des moyens, notamment humains, sachant qu'une augmentation des charges de personnels, due à des évolutions exogènes, est inévitable.
- la poursuite de l'accompagnement des politiques sociales, culturelles, éducatives, environnementales et de sécurité.
- le maintien du soutien aux associations, malgré les contraintes financières.
- le maintien d'un niveau d'investissement suffisant pour l'amélioration du cadre de vie, la transition écologique et la maintenance/amélioration du patrimoine, viaire et bâti.

Il indique que l'ensemble des recettes de fonctionnement de l'année 2025 s'élève à 26 360 007 €, soit une diminution de 6,1% par rapport au BP 2024, principalement lié à un résultat de fonctionnement en baisse de 1,5 M€.

		BP 2024	BP 2025 prévisionnel	Variation BP 2025/2024
013	Atténuation de charges	266 000 €	250 000 €	-6,0%
70	Produits des services	1 207 750 €	1 246 000 €	3,2%
73	Impôts et taxes	2 354 089 €	2 403 630 €	2,1%
731	Fiscalité locale	19 477 999 €	19 295 000 €	
74	Dotations et participations	1 820 860 €	1 784 370 €	-2,0%
75	Autres produits gestion courante	429 000 €	417 000 €	-2,8%
77	Produits exceptionnels	5 000 €	- €	-100,0%
Sous-total recettes réelles		25 560 698 €	25 396 000 €	-0,6%
042	Opérations d'ordre	23 000 €	50 000 €	117,4%
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 480 470 €	999 357 €	-59,7%
Total recettes		28 064 168 €	26 445 357 €	-5,8%

- Chapitre 013 - Ce chapitre comprend principalement :
 - Les remboursements d'indemnités journalières (100 K€) ;
 - Les précomptes des titres restaurant (150 K€).
- Chapitre 70 – Ce chapitre comprend principalement :
 - Les prestations facturées aux familles : 1 M€ ;
 - Les recettes du cinéma et de la salle de spectacles : 165 K€ ;
 - Les redevances d'occupation du domaine public (Urbanisme, voirie, Police municipale) : 35 K€.
- Chapitre 73 – Ce chapitre se décompose en deux parties :
 - Les impôts et taxes, dont notamment :
 - L'attribution de compensation versée par la CPS (2,27 M€) ;
 - La dotation de solidarité communautaire prenant la forme d'un reversement fiscal aux communes de la part de la CPS (113 K€) ;
 - La fiscalité locale :
 - Les impôts locaux (18,1 M€) : en préalable, il est à noter qu'il a été proposé de ne pas modifier les taux d'imposition en 2025. La revalorisation par l'Etat des bases locatives, inscrite dans la loi de finances pour 2025, correspond quant à elle à une augmentation de 1,7%.
 - Les droits de mutation (800 K€) ;
 - La taxe sur la consommation finale d'électricité (250 K€). Il est précisé que ce montant était de 350 K€ dans le BP 2024. Mais en raison du montant encaissé en fin d'année, soit 257 K€, le montant a été ajusté dans le présent BP ;
 - Les droits de place du marché (82 K€) ;
 - La taxe sur les pylônes électriques (35 K€).
- Chapitre 74 – Ce chapitre comprend principalement :
 - La dotation globale de fonctionnement (DGF) évaluée à 650 K€ (soit une baisse de 120 K€ par rapport au BP 2024) ;
 - La participation de la Caisse des Allocations familiales (CAF) aux prestations jeunesse et petite enfance (790 K€) ;

- La participation de la CPS aux frais de fonctionnement du Conservatoire (90 K€ pour l'année, auxquels s'ajoute le rattrapage de 2023 et 2024, évalué à 180 K€) ;
 - Le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments (versement avec 2 années de décalage) (30 K€) ;
 - Le remboursement par le Conseil départemental de la mise à disposition du gymnase de la Vallée à la Dame au profit des élèves du collège Jean Moulin (15 K€).
- Chapitre 75 – Ce chapitre comprend principalement :
 - Les loyers des logements communaux et baux commerciaux (391 K€) ;
 - Les recettes des insertions publicitaires dans le magazine mensuel municipal (26 K€).

Concernant enfin les opérations d'ordre, Monsieur DOSSMANN indique que le résultat de fonctionnement reporté se monte à près de 1 M€ (999 357 €).

Présentation des recettes par service

SERVICES	BP 2024	BP 2025	Ecart en €	Ecart en %
Pôle services à la population				
Jeunesse	631 000	615 000	- 16 000	-2,5%
Petite enfance	1 070 000	938 000	- 132 000	-12%
Scolaire et classes transplantées	115 000	110 000	- 5 000	-4%
Restauration scolaire	60 000	60 000	-	0,0%
Relations citoyennes	9 000	70 000	61 000	677,8%
Sports et vie associative	33 000	45 000	12 000	36,4%
Total	1 918 000	1 838 000	- 80 000	-4,2%
Pôle des affaires culturelles	273 610	463 000	189 390	69,2%
Pôle patrimoine, transitions et grands projets				
Voirie	19 000	10 000	- 9 000	-47,4%
Batiments	1 000	-	- 1 000	-100,0%
Urbanisme, patrimoine et logements	1 295 000	1 206 000	- 89 000	-6,9%
Total	1 315 000	1 216 000	- 99 000	-7,5%
Pôle ressources				
Ressources humaines	276 000	250 000	- 26 000	-9,4%
Finances	21 658 688	21 500 000	- 158 688	-0,7%
Total	21 934 688	21 750 000	- 184 688	-0,8%
Direction générale des services				
Police municipale	92 400	90 000	- 2 400	-2,6%
Communication-Evénementiel	27 000	39 000	12 000	44,4%
Total	119 400	129 000	9 600	8,0%
Total des recettes réelles	25 560 698	25 396 000	- 164 698	-0,6%

A. Le pôle services à la population

a. Jeunesse

Ce service gère les activités extrascolaires (centres de loisirs maternels et élémentaires), les activités périscolaires avant, pendant et après les temps scolaires, le Point Information Jeunes (PIJ), l'Espace Jeunes.

Pour l'année 2025, les recettes de ce service devraient être légèrement inférieures à celles de 2024.

Les participations familiales représentent 415 K€, environ, variables d'une année sur l'autre, compte tenu des calculs de quotients des familles.

Les subventions allouées par la CAF sont estimées à 200 K€ mais la Ville reste en attente, à ce jour, du retour des déclarations prévisionnelles 2025 effectuées auprès de la CAF.

b. Petite enfance

La diminution des recettes s'explique notamment par une baisse des subventions de la CAF de l'ordre de 68 K€.

c. Affaires scolaires et restauration

Les recettes du service scolaire concernent les frais d'écologie (5 K€) ainsi que les participations familiales pour les études (60 K€) et les classes transplantées (45 K€).

Les recettes concernant la DSP API RESTAURATION correspondent à la redevance versée par la société, délégataire de la cuisine centrale (60 K€).

d. Relations citoyennes

Ce service est dédié à l'accueil, aux affaires générales, au CNI/passeports, à l'état-civil, aux cimetières et aux élections.

Il est par définition un service exclusivement tourné vers la population et par principe ne dégage quasiment aucune recette, à l'exception de celles concernant les concessions funéraires. Cette recette est toutefois difficile à évaluer car elle dépend du nombre de concessions et de renouvellements pour l'année 2025. Des recettes de 35 K€ peuvent être envisagées après constatation du nombre de renouvellements et d'achats possibles sur l'année au regard de l'année précédente.

Par ailleurs, un rattrapage de 2024 est inscrit à hauteur de 35 K€.

e. Activités sportives et vie associative

Les recettes sont constituées :

- Des locations de salles municipales : 15 K€ ;
- De la subvention allouée par le Conseil départemental concernant l'occupation du gymnase de la Vallée à la Dame par le collège Jean Moulin (15 K€), avec un rattrapage de 2024 à hauteur de 15 K€.

B. Le pôle des affaires culturelles

Le montant des recettes « classiques » est quasiment identique à 2024 (estimées à 283 K€ pour 2025) et réparti ainsi pour l'essentiel :

- 165 K€ de la billetterie cinéma et spectacles,

- 16 K€ de subvention du CNC pour les labels art et essai,
- 12 K€ de subvention de la DRAC pour le CLEA (résidence d'artiste sur le territoire),
- 90 K€ de participation de la CPS estimée pour les frais liés à l'occupation des locaux du conservatoire.

Monsieur DOSSMANN indique qu'en plus des recettes citées ci-dessus, il y aura une régularisation de 180 K€ pour les années 2022 et 2023 concernant la participation de la CPS pour l'occupation des locaux du conservatoire.

C. Le pôle patrimoine, transitions et grands projets

a. Voirie

Les recettes sont constituées des redevances de permissions de voirie (occupation pérenne du sous-sol du domaine public (GRDF, Enedis). Les recettes sont en baisse de 49% par rapport à l'année 2024 car recalées sur le réel encaissé.

Par ailleurs, la totalité des occupations temporaires du domaine public est désormais centralisée sur le budget Urbanisme et Patrimoine.

b. Urbanisme et patrimoine

Ce service regroupe les activités liées à l'urbanisme d'une part (demandes d'intention d'aliéner et redevances d'occupation du domaine public) et à la gestion des logements et baux communaux d'autre part.

Eu égard au contexte immobilier encore difficile, et le constat de la diminution des demandes d'intention d'aliéner en 2023 et en 2024, il semble prudent de prévoir 800 K€ de recettes au titre de l'encaissement des droits de mutation en 2025 (équivalent à la somme encaissée en 2024).

Concernant le logement, les loyers perçus par la commune au titre de son parc immobilier sont estimés à 391 K€.

Les redevances d'occupation du domaine public représentent quant à elles une recette d'environ 15 K€ par an.

D. Le pôle ressources

Ce pôle regroupe les ressources humaines, les finances, l'informatique et les affaires juridiques.

a. Ressources humaines

Les recettes pour 2025 comprennent :

- Les remboursements d'indemnités journalières (100 K€) ;
- Les précomptes des titres restaurant (150 K€).

b. Finances

Les recettes sont constituées des dépenses non liées à des services. Il s'agit essentiellement :

- Des impôts locaux (18,1 M€) :
 - Les taxes foncières (sur le foncier bâti et le foncier non bâti) estimées à 15 M€, compte tenu de la revalorisation par l'Etat des bases locatives (+1,7%). Concernant les taux d'imposition fixés par la commune, ceux-ci ne sont pas modifiés ;

- Le reversement au titre du CoCo compensant la suppression de la Taxe d'Habitation : 2,8 M€ (somme encaissée en 2024) ;
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 330 K€ ;
 - Des versements de la CPS :
 - L'attribution de compensation versée pour 2,2 M€ ;
 - La dotation de solidarité communautaire pour 113 K€ ;
 - Des taxes diverses :
 - La taxe sur la consommation finale d'électricité : 250 K€ ;
 - La taxe sur les pylônes électriques : 35 K€ ;
 - Des dotations de l'Etat :
 - La dotation globale de fonctionnement (DGF) évaluée à 650 K€ ;
 - Le Fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments pour 30 K€.

E. La direction générale des services

a. Police municipale

Les recettes concernent pour l'essentiel l'encaissement des droits de place des commerçants du marché estimées à 80 K€. Les recettes prévues sont équivalentes à celles du budget 2024 (90 K€).

b. Communication et évènementiel

Les recettes sont constituées de deux éléments :

- Les sommes perçues pour les insertions publicitaires dans le magazine mensuel *Verrières et vous* (21 K€) : une réduction de 15% à partir de la 3^{ème} parution sur l'année a été votée lors du Conseil municipal du 16 décembre 2024, pour encourager les commandes des annonceurs ;
- Les sommes perçues par la facturation des stands des exposants et commerçants, respectivement lors des Automnales (fête des plantes en octobre) et du Marché de Noël (en décembre), estimées à 18 K€.

*

1. Les dépenses

L'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'année 2025 s'élève à 26 445 357 € (soit une diminution de 5,8% par rapport au BP 2024), dont 24,48 M€ de dépenses réelles (soit une hausse de 271 K€, soit 1,1%) et près de 2 M€ de dépenses d'ordre (1 965 777 €).

Les dépenses sont globalement réparties ainsi qu'il suit :

		BP 2024	BP 2025 prévisionnel	Variation BP 2025/2024
011	Charges à caractère général	7 121 098 €	6 891 600 €	-3,2%
012	Charges de personnel	14 405 600 €	15 000 000 €	4,1%
014	Atténuation de produits	749 000 €	875 830 €	16,9%
65	Autres charges de gestion courante	1 543 006 €	1 392 150 €	-9,8%
66	Charges financières	380 000 €	317 000 €	-16,6%
67	Charges exceptionnelles	10 000 €	3 000 €	-70,0%
Sous-total dépenses réelles		24 208 704 €	24 479 580	1,1%
68	Dotations aux amort.-provisions	1 200 000 €	1 550 000 €	29,2%
	Autofinancement	2 655 464 €	415 777 €	-84,3%
Total dépenses		28 064 168 €	26 445 357 €	-5,8%

- Chapitre 011– Ce chapitre comprend principalement :

- Les fluides : eau, gaz, électricité, fuel, bois (1,5 M€) ;
- Plusieurs contrats de prestations de service pour 987 K€ : entretien des espaces verts (320 K€), des arbres (92 K€), nettoyage de la voirie (240 K€), fournitures des repas pour la Petite Enfance et le scolaire (compensation du coût) dans le cadre de la délégation de service public pour la restauration (335 K€).
- Les frais de nettoyage de l'ensemble des locaux de la Ville (769 K€) ;
- La maintenance des chaufferies et réseaux (CVC), ascenseurs, des alarmes incendie, des extincteurs et portes automatiques se monte à 235 K€, les travaux de réparation ou de peinture pour les bâtiments publics à 180 K€, les petits travaux de la voirie à 165 K€, l'entretien des terrains sportifs à 75 K€, la maintenance des logiciels à 45 K€.
- Les primes d'assurance concernant la flotte automobile, la responsabilité civile, les dommages aux biens et une cyber-assurance (204 K€). A noter, une augmentation qui résulte pour l'essentiel de la prime d'assurance sur les dommages aux biens et la flotte automobile. Monsieur DOSSMANN indique que la Ville a de la chance d'être assurée pour les biens.

- Chapitre 012 – Les dépenses de personnel

Le montant envisagé au BP 2025 (15 M€) est en augmentation de 4,1 % par rapport au BP 2024, qui était de 14,4 M€, (et de 4,66 % par rapport au réalisé 2024 [14,332 M€]).

Les explications sont mentionnées ci-dessous, dans la présentation par service.

- Chapitre 014 – Prélèvement sur les recettes

Le montant inscrit de 880 K€ comprend :

- Le Fonds de péréquation intercommunal (FPIC) : 4K€ ;
- Le Fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) : 477 K€ ;
- Le prélèvement lié à la loi SRU : 123 K€ ;
- Le Dispositif de Lissage CONjoncturel (DILICO) : nouveau dispositif de la loi de finances 2025 dit « fonds de réserve » visant à la participation au redressement des comptes publics à compter de 2025 et estimé, pour Verrières, à 272 K€ (le dispositif prévoit par ailleurs un remboursement sur 3 ans, à compter de 2026, de 90 % du montant -soit 245K€-).

- Chapitre 65 – Ce chapitre comprend principalement :
 - Les dépenses relatives à l'utilisation des logiciels sous le format « Cloud » (305 K€) (Saas) ;
 - Les subventions aux associations (292 K€) ;
 - La subvention au CCAS (300 K€) ;
 - La contribution au fonctionnement des écoles privées sous contrat avec l'Etat (205 K€) ;
 - Les indemnités des élus (182 K€) ;
 - Les subventions pour les copropriétés (50 K€).

- Chapitre 66 – Intérêts des emprunts

Le montant prévisionnel 2025 est de 317 000 € avec une décélération constatée sur une année pleine, la Ville n'ayant pas levé d'emprunt en 2024, il n'y a aucune nouvelle charge d'intérêt.

Présentation des dépenses par service

SERVICES	BP 2024	BP 2025	Ecart en €	en %
Pôle services à la population				
Jeunesse	168 800	134 450	- 34 350	-20%
Petite enfance	97 960	112 750	14 790	15%
Scolaire et classes transplantées	633 005	644 045	11 040	2%
Restauration scolaire	395 600	312 000	- 83 600	-21%
Relations citoyennes	64 000	68 500	4 500	7%
Sports et vie associative	672 100	667 000	- 5 100	-1%
Alimentation	48 500	45 000	- 3 500	-7%
Total	2 079 965	1 983 745	- 96 220	-5%
Pôle des affaires culturelles	586 120	502 000	- 84 120	-14%
Pôle patrimoine, transitions et grands projets				
Environnement, cadre de vie	652 300	551 000	- 101 300	-16%
BATIMENTS total	1 923 023	2 257 400	334 377	17%
BATIMENTS hors fluides	665 273	757 400	92 127	14%
BATIMENTS Fluides	1 100 000	1 500 000	400 000	36%
Voirie	651 600	651 600	-	0%
Urbanisme, patrimoine et logements	114 100	85 800	- 28 300	-25%
Bureau d'étude	10 200	15 700	5 500	54%
Centre technique municipal	297 000	270 500	- 26 500	-9%
Total	3 648 223	3 832 000	183 777	5%
Pôle ressources				
Ressources humaines	14 777 510	15 322 500	544 990	4%
Finances	1 520 221	1 346 000	- 174 221	-11%
Informatique	633 795	585 952	- 47 843	-8%
Affaires juridiques	240 000	273 000	33 000	14%
Total	17 171 526	17 527 452	355 926	2%
Direction générale des services				
Administration générale et municipalité	125 960	105 453	- 20 507	-16%
Police municipale	90 000	78 000	- 12 000	-13%
Communication-Evénementiel	203 410	147 430	- 55 980	-28%
Total	419 370	330 883	- 88 487	-21%
Pôle solidarité	303 500	303 500	-	0%
TOTAL DEPENSES REELLES	24 208 704	24 479 580	270 876	1%

A. Le pôle services à la population

a. Jeunesse

Le budget 2025 est lié au fonctionnement des activités des accueils de loisirs (extra et périscolaire), du PIJ et de l'Espace Jeunes.

Sont inscrites dans ce budget, les dépenses de nettoyage des locaux (44 K€), les sorties et frais de transports (20 K€) et l'achat de petites fournitures.

On y retrouve également le budget pour l'organisation de Verrières Eté Grandeur Nature pour 25 K€ et 5 K€ pour la poursuite du dispositif des visas jeunes.

La diminution de 34 K€ entre le BP 2024 et le BP 2025 s'explique pour les raisons suivantes :

- Les séjours organisés par l'Espace jeunes sont remplacés par plusieurs sorties de quelques jours, et l'ouverture de l'Espace jeunes en août, répondant davantage à l'attente des jeunes et des familles.
- Des prestations de ménage à la baisse pour s'adapter aux besoins réels
- Des projets revus pour le PIJ, dans l'attente d'un recrutement spécifique
- Une révision des prestations dans le cadre de Verrières Eté Grandeur Nature
- Une meilleure rationalisation des fournitures et sorties (notamment les transports et la billetterie) pour le périscolaire

b. Petite enfance

Sont inscrites dans ce budget, les dépenses de nettoyage des locaux, l'achat de petites fournitures.

L'augmentation des dépenses est liée, entre autres, à la budgétisation des produits d'entretien (budget commun en 2024).

c. Affaires scolaires et restauration

Concernant les affaires scolaires, sont inscrites dans ce budget les dépenses d'achats de fournitures scolaires, les sorties, les frais de transports, les contributions versées aux écoles privées (205 K€ répartis ainsi qu'il suit : 175 K€ au titre de la participation obligatoire au profit des écoles Notre-Dame de l'Assomption pour 149 K€ et Waldorf Steiner pour 26 K€ ; ainsi que la participation aux frais de fonctionnement de l'école Sophie Barat pour 30 K€), ainsi que le nettoyage des écoles (270 K€).

Concernant le service restauration, les dépenses sont essentiellement de deux ordres :

- la prise en charge par la Ville des repas du personnel de surveillance de cantine, dans le cadre de l'accompagnement pédagogique sur le temps méridien ;
- la prise en charge par la Ville de la compensation entre le coût d'un repas composé par la société API Restauration et le montant du repas facturé aux familles selon le quotient familial.

Monsieur DOSSMANN précise que le coût de fabrication du repas augmente chaque année au 1^{er} janvier dans le cadre de la DSP et la réactualisation contractuelle des prix. Le prix de fabrication du repas est actuellement de 5,75 €/repas pour les enfants et 6,42 €/repas pour les adultes (ce prix n'intègre pas les coûts pris en charge directement par la ville, et notamment la préparation en salle, le service ou encore le nettoyage).

d. Relations citoyennes

L'augmentation des dépenses est notamment liée à l'augmentation tarifaire des prestations du point justice (CIDFF + 4%, avocats +3,5%). Ce service prend également en charge les besoins liés au courrier ainsi que les fournitures pour la collectivité.

e. Activités sportives et vie associative

Les dépenses à prévoir pour le budget 2025 concernent les éléments suivants :

- Les subventions aux associations (292 K€) ;
- L'externalisation des prestations ménage pour les équipements sportifs et associatifs (190 K€) ;
- Entretien des équipements sportifs (90 K€) ;
- Entretien des espaces verts (élagage d'arbres et tailles de haies inaccessibles au personnel) (31 K€) ;
- Organisation de manifestations (Olympiades, cross, forum des associations, ...) (35 K€) ;
- Petit matériel lié à l'entretien technique des équipements et des installations (matériel sportif, quincaillerie, outillage, menuiserie, ...) (22 K€) ;
- Renouvellement de matériel pour les activités sportives municipales.

B. Le pôle des affaires culturelles

La baisse budgétaire de 85 K€ est liée principalement à la diminution des budgets suivants :

- Inauguration du centre culturel Malraux : 20 K€ (40 K€ en 2024),
- Estivale : 30K€ (40 K€ en 2024),

Ces deux évènements auront lieu le weekend du 21 juin.

- Saison des spectacles : 50K€ (80K€ en 2024),
- Cinéma : 80K€ (100K€ en 2024).

Le budget de ce pôle comprend par ailleurs :

- Le nettoyage de l'EBM et de la Potinière pour 137K€,
- Les événements portés par la médiathèque (contes, ateliers...) pour 25 K€,
- Les prestations de service, catalogues et imprimés pour 25 K€.

C. Le pôle patrimoine, transitions et grands projets

a. Environnement

Ce service a en charge principalement, en régie et via les marchés publics de prestation, l'entretien des nombreux parcs et jardins de la commune, l'entretien et l'élagage des arbres d'alignement ou situés dans les espaces verts, ainsi que la gestion des coteaux d'Amblainvilliers.

Les crédits demandés, à hauteur de 550 K€ correspondent notamment :

- Aux prestations de service (500 K€), dont l'entretien des espaces verts (320 K€), des arbres (92 K€) ou diverses actions (entretien du pigeonnier, gestion des déchets, dératisations, etc) (25 K€). La diminution des demandes tient compte du réalisé 2024 (la ligne avait d'ailleurs été réduite lors de la DM du mois de novembre 2024 pour atteindre un budget de 100 K€ de moins par rapport aux demandes 2024).
- Aux études et recherches pour 15 K€ (diagnostics phytosanitaires) ;
- Aux concours à divers organismes pour 18 K€ : convention avec l'ONF essentiellement.

b. Bâtiments

Les fluides sont estimés à 1,5 M€, soit une hausse de 400 K€ par rapport au BP 2024. Cette augmentation est due à la suppression du bouclier tarifaire de l'électricité dans le courant de l'année 2024 ainsi qu'aux consommations constatées.

Il est tenu compte par ailleurs de la consommation prévisionnelle du Centre culturel André Malraux.

De façon générale, ont été intégrés dans l'estimation :

- L'augmentation des coûts de fourniture d'énergie,
- Et la baisse de consommation escomptée sur une année pleine à la suite du déploiement du plan de sobriété (PAC dans les écoles, passage en Led de l'éclairage public, mise en service des panneaux photovoltaïques du gymnase de la Vallée à la Dame).

Dans ce cadre, il a par exemple été constaté sur le réalisé 2024, une baisse de la consommation de gaz de 37%, et en parallèle une baisse du coût de 18%.

	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Coût fluides	750 000 €	1 670 000 €	1 100 000 €	1 500 000 €

c. Voirie

Le budget 2025 est identique à celui de 2024 (651 K€).

Il comprend pour l'essentiel :

- Le marché de prestation de nettoyage de la voirie pour 240 K€ ;
- Les actions d'entretien courant des voies communales pour 200 K€ ;
- L'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore pour 100 K€ ;
- La pose et la dépose des illuminations de Noël pour 80 K€ ;
- Divers contrats de maintenance (contrôle des hydrants et barrières automatiques) pour 31 K€.

d. Urbanisme, foncier et logement

Le budget urbanisme correspond majoritairement aux frais d'actes administratifs liés au foncier ainsi que la réalisation de certains relevés topographiques (25 K€).

Par ailleurs, la Ville tient compte d'un éventuel besoin de recourir à des prestations de services pour l'instruction des autorisations de construire (difficulté de recrutement sur le poste d'instructeur de droit des sols) (15 K€).

Concernant les baux, le budget est adapté chaque année pour tenir compte de l'occupation réel des locaux (37 K€).

e. Centre technique municipal

Le budget du CTM couvre l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement des régies bâtiments, voirie, espaces verts et logistique événementielle.

Il inclut également l'entretien et la maintenance du parc de véhicules légers et techniques (poids lourds, tractopelle, balayeuses, ...), ainsi qu'un poste carburant (50 K€). Ces budgets restent globalement stables.

D. Le pôle ressources

a. Ressources humaines

Le budget total 2025 (chapitre 011, 012 et 65) est voté en hausse de 4% par rapport à 2024 (+ 545 K€).

Cette hausse porte exclusivement sur les frais de personnel (Chapitre 012), passant de 14,4 M€ à 15 M€.

Il prend en compte, en année pleine, de l'augmentation en novembre 2024 du SMIC, l'augmentation de la contribution patronale à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) de 3 points (estimé pour 2025 à 155 K€), le Glissement-Vieillesse-Technicité, les mouvements dans les effectifs (avec prise en compte des postes non pourvus), et les recrutements toujours en cours.

Chapitre 012	Realisé 2023	BP + DM 2024	Réalisé 2024	BP 2025
Frais de personnel	13 831 844 €	14 555 600 €	14 332 085 €	15 000 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement	22 269 450 €	24 173 617 €	22 996 697 €	24 479 580 €
Ratio frais de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	62,11%	60,21%	62,32%	61,28%

Répartition en 2025 de la masse salariale par Pôle :

CHAPITRE 012	BP 2025
Pôle service à la population	7 700 000,00 €
*Direction et secrétariat commun au pôle	110 000,00 €
*Petite Enfance	2 290 000,00 €
*Affaires Scolaires & Restauration	2 400 000,00 €
*Jeunesse, sport vie associative + périscolaire	2 400 000,00 €
*Relations citoyennes	500 000,00 €
Pôle Affaires Culturelles	1 400 000,00 €
Pôle Technique	2 700 000,00 €
Pôle Solidarité	450 000,00 €
Pôle Ressources	1 500 000,00 €
Direction Générale	1 250 000,00 €
Total	15 000 000,00 €

Répartition des agents permanents, présents au 1^{er} janvier 2025, par catégorie hiérarchique :

Catégories hiérarchiques	Taux de représentation*
Catégories A	13 %
Catégories B	18 %
Catégories C	69 %

* Hors accueil de la petite enfance, les taux passent à 10% pour les A ; et 13% pour les B

b. Finances

Les principales dépenses sur cette ligne sont le prélèvement du FPIC, du FSRIF et du DILICO (752 K€), les intérêts des emprunts (317 K€), le prélèvement SRU (123 K€), les impôts locaux dus au titre des bâtiments communaux (53 K€), les subventions pour les copropriétés (50 K€) et diverses prestations de services, tels Ciril Finances ou encore le Cabinet Klopfer.

c. DSI/Informatique

Les dépenses de fonctionnement sont de plusieurs ordres : les maintenances de logiciels existants, les locations / hébergements de logiciels en nuage (SaaS), les prestations de service et les petits matériels associés à ces entretiens (bandes de sauvegardes par ex).

La dématérialisation des services, la nécessité de travailler en mode collaboratif ainsi que la multiplication des possibilités de télétravail orientent de plus en plus vers le mode SaaS. De fait, les coûts de fonctionnement ont augmenté très vite ces dernières années. Les solutions en « cloud » permettent une diminution du risque informatique en cas d'attaque mais aussi une mutualisation des serveurs.

La dématérialisation des usages tels que la prise de congés par exemple, obligent aussi la collectivité à doter chaque agent d'une adresse électronique engendrant des coûts de licences qui n'existaient pas auparavant.

Enfin, les risques liés à la cybercriminalité augmentent de jour en jour et il est essentiel d'être accompagnés par des experts, et de se doter de moyens de protection de plus en plus perfectionnés.

Un travail important de rationalisation, autour des licences Microsoft notamment, a été mené en 2024, permettant une baisse prévisionnelle de cette ligne d'environ 40 K€.

d. Commande publique, affaires juridiques et assurances

Le budget 2025 est en forte hausse à la suite de l'augmentation des tarifs des assurances, celle dommage aux biens étant à +23 K€, et celle des véhicules à +15 K€.

Cette dernière est indexée sur le positionnement géographique de Verrières, mais également sur des indices départementaux et nationaux et au vu des événements des années antérieures (émeutes, inondations, sécheresse...), une forte augmentation des cotisations de la Ville est donc à prévoir en 2025.

E. Le pôle solidarité

Le budget de ce Pôle est essentiellement constitué du versement de subventions qui pour l'année 2025 se décomposent de la façon suivante :

- Le CCAS sollicite la commune à hauteur de 300 K€ pour couvrir les besoins et les missions qui lui sont dévolues, au profit des personnes âgées, handicapées, en situation de précarité ;
- L'association TRIADE 91, dans le cadre du partenariat engagé, sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention « santé » à hauteur de 1 000 € et des frais d'adhésion de 25 € ;
- Le Groupement d'Intérêt Public Fonds de Solidarité pour le logement de l'Essonne (GIP FSL), soutenu financièrement par la commune depuis plusieurs années, sollicite la commune à hauteur de 2 190 € (contribution annuelle de 0,15 €/habitant- 14 602 habitants en 2020 selon l'Insee).

F. La direction générale des services

a. Administration générale

Les dépenses de l'administration générale concernent notamment :

- Participation à la Navette CPS : 43 K€ ;
- Participation au fonctionnement du SDIS 91 (première année) : 15 K€ ;
- Diverses prestations de service dans le cadre notamment du CLSPD, de projets scientifiques, ou de la sensibilisation à la question des violences intra-familiales : 15 K€ ;
- Divers abonnements (magazine, associations) : 13 K€ ;
- Les fournitures et diverses actions pour le CME/CMJ : 4 K€.

b. Police municipale

Les principales dépenses sont liées notamment :

- Aux contrats de prestation de service (mise en fourrière des véhicules, fourrière animale) : 25 K€,
- A la sécurisation des événements : 20 K€,
- A la maintenance de la vidéosurveillance : 20 K€,
- A la location de la fibre IBLO (pour la vidéoprotection) et des fréquences ANFR : 8 000 €.

c. Communication et évènementiel

Les dépenses prévisionnelles ont été revues à la baisse, un travail de rationalisation ayant été mené autour notamment de la dématérialisation de certains livrables et l'internalisation de certaines créations..., pour tenir compte des contraintes financières de la collectivité.

Le budget couvre en grande partie les dépenses liées à la production du Mensuel, à la création en régie du nouveau site Internet et sa gestion courante, aux actions de communications autour des grands projets de la Ville (en particulier le Centre Culturel André Malraux ou encore la Maison de Luce et Léon) ainsi qu'aux événements et cérémonies officielles.

2. Focus de la section de fonctionnement

Evolution des dotations et prélèvements

Dotations reçues

	2021	2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Ecart BP24/BP25
DGF	943 140	818 023	820 000	768 000	650 000	-15,4%
CAF	734 868	935 678	775 000	820 000	790 000	-3,7%
Total	1 678 008	1 753 701	1 595 000	1 588 000	1 440 000	-9,3%

Prélèvements

	2021	2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Ecart BP24/BP25
FPIC	459 571	433 301	465 000	189 000	3 794	-98%
FSRIF				368 000	477 033	30%
SRU				180 000	123 000	-32%
DILICO					272 000	100%
Total	459 571	433 301	465 000	737 000	875 827	19%

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes

L'ensemble des recettes d'investissement de l'année 2025 s'élève à 13 657 581 €, tenant compte des reports et des résultats 2024.

Elles se décomposent comme suit :

Chap	Rubrique	BP 2024 Reports inclus	BP 2025 prévisionnel hors Reports	Reports	BP 2025 prévisionnel Reports inclus	Variation BP 2025/2024
13	Subventions d'investissement	6 504 208 €	2 114 645 €	2 756 339 €	4 870 984 €	-25%
16	Emprunts	426 500 €	2 000 000 €	- €	2 000 000 €	369%
10222	FCTVA	1 300 000 €	1 200 000 €		1 200 000 €	-8%
10226	Taxe d'aménagement	100 000 €	100 000 €		100 000 €	0%
040	Dotations aux amortissements	1 200 000 €	1 550 000 €		1 550 000 €	29%
024	Cessions d'immobilisation		600 000 €		600 000 €	
041	Opérations patrimoniales	100 000 €	100 000 €		100 000 €	0%
Total hors résult. N-1 et excédent de fonct.		9 630 708 €	7 664 645 €	2 756 339 €	10 420 984 €	8%
001	Résultat N-1	2 823 959 €				
1068	Excédent de fonctionnement	1 442 909 €	2 820 820 €		2 820 820 €	95%
021	Virt de la section fonctionnement	2 655 464 €	415 777 €		415 777 €	-84%
Total		16 553 040 €	10 901 242 €	2 756 339 €	13 657 581 €	-17%

Monsieur DOSSMANN indique qu'il est difficile de comparer l'investissement d'une année à l'autre. Toutefois, on constate l'inscription de recettes récurrentes :

- Les dotations aux amortissements : 1 550 K€,
- Le FCTVA lié aux investissements de l'année n-2 : 1 200 K€,
- La taxe d'aménagement : 100 K€.

Les subventions d'investissement (près de 5 M€) inscrites au budget sont pour l'essentiel :

- En report (2,8 M€) on retrouve :
 - o Le Centre culturel A. Malraux pour 750 000 € ;
 - o Le projet « Foch » pour la sécurité et les mobilités douces pour 290 000 € ;
 - o Le Gymnase de la Vallée à la Dame pour 200 000 € ;

- Le passage en Led de l'éclairage public pour 420 000 € ;
 - La vidéo protection pour 140 000 € ;
 - Le « VIF » Marius Hue pour 735 000 €.
- Les nouvelles subventions (2,1 M€) concernent quant à elles :
- Les acquisitions matérielles et numériques pour la nouvelle médiathèque pour 115 000 € ;
 - La mise à jour des inscriptions comptables pour le Centre culturel A. Malraux pour 500 000 €
 - La mise à jour de subventions de l'Etat – DSIL pour 275 000 € ;
 - La désimperméabilisation des cours des écoles HEO / Clos fleuri pour 330 000 € ; Agence de l'Eau ;
 - Les panneaux photovoltaïques du gymnase de la Vallée à la Dame pour 200 000 € ;
 - Les subventions de la CPS (SIV – Soutien à l'Investissement Voirie - + SIC – Soutien à l'Investissement Communal - + Fonds de concours + Soutien aux transitions) pour 694 545 € dont l'essentiel concerne le Centre culturel Malraux et une mise à jour en cours avec la CPS de l'ensemble des dossiers antérieurs (soutien aux travaux de voirie par exemple) et à venir (identification à confirmer de plusieurs opérations).

Dans la droite ligne des années précédentes, Monsieur DOSSMANN explique que la recherche systématique de co-financement étant devenue la règle, les sommes potentiellement notifiées et/ou indispensables pour réaliser certains projets, feront l'objet d'une inscription ultérieure.

La ligne « cessions d'immobilisation » correspond, quant à elle, à la vente envisagée des Meulières. En effet, comme cela avait été indiqué lors de la présentation des orientations budgétaires en février dernier, dans le cadre du nouveau projet envisagé à la Potinière et de la possibilité qu'y soient accueillies les activités associatives qui ont lieu actuellement aux Meulières, notamment la danse, il est envisagé la vente de ce bâtiment. A ce stade, un montant de 600 000 € a été retenu, dans l'attente d'un retour des services des domaines, sollicités pour pouvoir bénéficier d'une estimation plus affinée.

2. Les dépenses

L'ensemble des dépenses d'investissement de l'année 2025 s'élève à 13 657 581 €, 11 793 637 € hors résultat N-1 et opérations d'ordre (1 863 944 €).

Chap	Rubrique	BP 2024 TOTAL Reports inclus	BP 2025 prévisionnel hors Reports	Reports	BP 2025 prévisionnel Reports inclus	Variation BP 2025/2024
16	Remboursement emprunts	2 241 000 €	2 142 000 €		2 142 000 €	-4%
204	Subventions d'équipements	346 366 €	100 000 €	196 366 €	296 366 €	-14%
20	Immobilisations incorporelles	868 088 €	580 000 €	238 012 €	818 012 €	-6%
21	Immobilisations corporelles	5 927 888 €	3 608 423 €	1 820 708 €	5 429 131 €	-8%
23	Immobilisations en cours	6 740 391 €	1 500 000 €	1 608 128 €	3 108 128 €	-54%
27	Dépôts et cautionnements	4 447 €	- €	- €	0 €	-100%
Dont opérations travaux		9 842 543 €	- €	2 689 760 €	2 689 760 €	-73%
	Malraux	5 397 509 €	1 500 000 €	1 515 391 €	3 015 391 €	-44%
	Maison médicale	196 641 €	- €	92 737 €	92 737 €	-53%
	Plan de sobriété	1 529 819 €	- €	164 471 €	164 471 €	-89%
	Gymnase VAD	1 108 575 €	20 000 €	23 814 €	43 814 €	100%
	Mobilités douces	1 160 000 €	- €	850 205 €	850 205 €	100%
	Equipements petite enfance	450 000 €	- €	43 142 €	43 142 €	100%
	sous total dépenses réelles	16 128 179 €	7 930 423 €	3 863 214 €	11 793 637 €	-27%
002	Résultat N-1		1 713 944 €		1 713 944 €	
040	Opérations d'ordre	10 000 €	50 000 €		50 000 €	
041	Opérations patrimoniales	100 000 €	100 000 €		100 000 €	
Total		16 226 148 €	8 080 423 €	3 863 214 €	13 657 581 €	-16%

La première dépense incontournable est le remboursement du capital de la dette pour 2 142 000 €.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la dette depuis 2020 :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Intérêts (fonctionnement)	250 661 €	228 486 €	206 145 €	273 600 €	380 000 €	317 000 €
Rbt du capital (Investissement)	1 707 286 €	1 700 521 €	1 835 453 €	2 001 301 €	2 241 000 €	2 142 000 €
Annuité	1 957 947 €	1 929 007 €	2 041 598 €	2 274 901 €	2 621 000 €	2 459 000 €

Hors remboursement du capital de la dette et reports exclus, le total des dépenses réelles d'investissement est de 5 788 428 €.

Les subventions d'équipements correspondent au montant convenu avec la CPS dans le cadre des travaux liés au transfert de compétence relative à la gestion des eaux pluviales et à l'assainissement.

Parmi les dépenses d'investissement, monsieur DOSSMANN cite plus particulièrement :

- Concernant le chapitre 20 – Etudes – 580 000 € :
 - o Les études préalables à la constitution de la ZAC de la ZAE des Petits Ruisseaux pour 350 000 € ;
 - o Les études préalables à la phase 2 du complexe sportif de la Vallée à la Dame pour 60 000 € ;

- L'acquisition du logiciel Civil Finances pour 80 000 € ;
- Les études techniques diverses et préalables à travaux pour 90 000 €.
- Concernant le chapitre 23 – Immobilisations en cours – 1,5 M€
 - Les travaux du Centre culturel A. Malraux pour 1,5 M€.
- Concernant le chapitre 21 – Immobilisations corporelles – 3,6 M€ :
 - La campagne annuelle de réparation des voiries (600 000€ dont un rattrapage lié à la réactualisation des prix) ;
 - Les travaux nécessaires au réaménagement de la Potinière afin d'en faire un pôle d'activités culturelles, sociales et sportives après la réouverture du Centre Culturel A. Malraux (montant en cours d'estimation – un montant de 300.000 € a été réservé sur le principe, pour ce projet) ;
 - Des travaux sur la tribune du stade R. Desnos et ses dépendances (250 K€) ;
 - La poursuite du déploiement de la vidéo protection (160 K€) ;
 - La végétalisation de la cour d'HEO / Clos Fleuri pour 600 K€, opération qui bénéficie d'une subvention de 50% de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Monsieur DOSSMANN indique que ces investissements seront complétés par d'autres, et notamment : des travaux dans les écoles (140 K€) et les crèches (50 K€) ; la poursuite des investissements en matière informatique (240 K€) ; la sécurisation de l'éclairage et de la signalisation sur la voirie (180 K€).

Monsieur DOSSMANN précise également que suite à la présence de mэрule dans le domaine de Gravières, ainsi qu'une non-conformité du réseau d'assainissement non collectif, un traitement et différents travaux de conformité et remise en état sont rendus nécessaires, et une première estimation impliquerait un coût de plusieurs centaines de milliers d'euros (à ce stade des études et analyses, aucun montant n'est à ce stade intégré dans le présent budget prévisionnel).

Monsieur DOSSMANN évoque 300 000 euros fléchés pour le projet Léon Maugé.

Plus généralement, il indique que le budget d'investissement devra permettre l'entretien du patrimoine, parallèlement aux opérations identifiées, et d'acquérir le matériel nécessaire pour le bon fonctionnement des services et de leurs missions.

Par ailleurs, en 2025 et dans les années suivantes, seront sollicités nos partenaires de la CPS, du Département (dans le cadre du Contrat de partenariat), ainsi que de la Région (dans le cadre du CAR), pour accompagner la Ville, parallèlement aux fonds susceptibles d'être sollicités auprès de l'Etat.

Pour cela, il explique qu'il convient d'anticiper les futurs projets et besoins. Parmi eux et par exemple, les études préalables pour poursuivre la rénovation du complexe sportif de la Vallée à la Dame.

S'agissant des reports, Monsieur DOSSMANN informe que leur montant se monte à 3,9 M€. Ce montant, et conformément à ce qui était prévu, est en nette diminution par rapport à 2024

(9,9 M€) du fait de la réalisation de travaux dont les montants avaient été « réservés » lors des exercices précédents.

C'est donc un total de près de 10 M€ d'investissements (nouveaux et reports ; hors remboursement de la dette et opérations d'ordre) qui est envisagé pour l'exercice 2025.

Enfin, il précise que les opérations liées aux nouveau et ancien CTM feront l'objet d'une gestion comptable spécifique dite « AP/CP » signifiant autorisation de programme / crédits de paiement. La mise en œuvre de cet outil comptable fera l'objet d'une notice spécifique lors d'un prochain Conseil municipal.

Rappel des reports :

	Montant
<u>Opérations:</u>	
1012 Malraux	1 515 390,89
1016 Maison médicale	92 737,11
1019 Plan de sobriété	164 471,72
1020 Gymnase	26 840,32
1021 Mobilités douces	858 365,00
1022 Equipements petite enfance	43 142,21
20 Etudes	226 826,08
204 Subventions d'équipement	196 366,20
21 Travaux	739 074,96
TOTAL REPORTS	3 863 214,49

Monsieur DOSSMANN indique que le conseil municipal doit voter par chapitre le Budget Primitif 2025 de la commune de Verrières-le-Buisson dont les dépenses et les recettes sont équilibrées au sein de chaque section, fonctionnement et investissement, ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses par chapitre		Recettes par chapitre	
011	6 891 600	013	250 000
012	15 000 000	70	1 246 000
014	875 830	73	21 698 630
65	1 392 150	74	1 784 370
66	317 000	75	417 000
67	3 000	76	
68	1 550 000	77	-
023	415 777	002	999 357
042		042	50 000
Total	26 445 357		26 445 357

INVESTISSEMENT			
Dépenses par chapitre		Recettes par chapitre	
16	2 142 000	13	2 114 645
204	100 000	16	2 000 000
20	580 000	10222	1 200 000
21	3 608 423	10226	100 000
23	1 500 000	040	1 550 000
002	1 713 944	024	600 000
Détail Opérations :	-		
1012 Malraux	1 500 000		
Maison médicale	-		
Plan de sobriété	-		
1020 Gymnase VAD	20 000		
1021 Mobilités douces	-		
1022 Equipements petite enfance	-		
1068		1068	2 820 820
040	50 000	021	415 777
041	100 000	041	100 000
Reports	3 863 214	Reports	2 756 339
Total	13 657 581		13 657 581

et autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder (dans le cadre du règlement de la nouvelle nomenclature M57) à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le maire remercie de nouveau le service Finances pour le travail réalisé.

Monsieur YAHIEL indique s'associer aux remerciements.

Il demande, étant donnée la longueur de la notice, qu'une pagination soit faite la prochaine fois.

Il met également en avant le fait que d'attendre le CA pour voter le budget est contraignant alors que le Conseil municipal pourrait le voter plus tôt ; il souhaite qu'il y ait une réflexion visant une meilleure efficacité car le fait de voter le BP en avril place le Conseil dans une position rétrospective.

Il indique que le budget est « en voie de refroidissement avec des dépenses et recettes en diminution » ; mais qu'« il n'y a pas de péril dans la demeure ».

Il questionne sur le devenir de la Petite Enfance et sur la manière dont la commune peut se redoter d'une capacité d'accueil sur ce point ;

Il informe également que page 22, partie « dépenses d'investissement », 300 000 euros sont indiquées pour la Potinière et qu'il souhaiterait une discussion de fond sur ce projet et ne pas attendre l'inauguration pour en savoir davantage, sur projet pour lequel ils n'auraient pas été associés.

Le Maire indique que la conjoncture est difficile mais que les fondamentaux restent sains et que le parti pris est celui la prudence.

Concernant la Petite Enfance, le Maire indique que l'offre d'accueil est identique à celle de 2024 avec l'espoir d'une réouverture de la Vaudonniere par un opérateur privé.

Pour ce qui est du projet de la Potinière, il confirme qu'il y aura d'autres moments d'échanges sur le sujet.

Enfin, il indique que la demande de pagination est bien prise en compte.

Monsieur CHASTAGNER questionne sur le besoin d'entretien sur l'éclairage public alors que l'éclairage est neuf.

Le Maire précise que plusieurs mâts vieillissants doivent être renouvelés.

Monsieur CHASTAGNER questionne sur le fait que le coût des contrats de maintenance serait, d'après la présentation, 10 fois moins élevé cette année (330 KE)

Le Maire indique qu'il ne s'agit pas d'abandon et qu'une identification sera effectuée pour apporter une réponse précise sur ce chiffre.

Monsieur CHASTAGNER interroge sur les chiffres concernant les subventions liées à l'éclairage public.

Le Maire explique qu'il s'agit d'avance puis de solde.

Monsieur CHASTAGNER demande des précisions sur les 350 000 euros d'études pour la ZAC de Petits Ruisseaux.

Le Maire informe qu'il s'agit d'études environnementales en phase amont pour préparer la consultation.

Monsieur CHASTAGNER demande pour la Potinière de participer au projet et non d'en être simplement informé.

Il met par ailleurs en avant la baisse de la fréquentation sur l'EBM et sa crainte que Malraux ne soit pas aussi bien fréquenté qu'envisagé, notamment car les habitants qui sont à proximité de la Potinière n'iront peut-être pas au regard de la distance. Il questionne également la manière dont sont répartis les pôles culturels sur la Ville.

Le Maire indique qu'il y a aussi une densité de population aux Antes, et que ce débat n'est pas l'objet de la délibération. En revanche, il propose la tenue d'une Commission mixte culture jeunesse et sports avant l'été pour un échange sur ce sujet, de façon spécifique.

Madame QUINQUENEL indique que les chiffres sur le projet des mobilités douces ne sont pas cohérents en report car il y a une différence entre le « réalisé » et le « restant ».

Le Maire informe que ce point sera regardé et que l'information leur sera transmise.

Caroline FOUCAULT, Andrée THEISEN, Michel YAHIEL, Agnès QUINQUENEL, David CHASTAGNER, Emmanuelle CLÉVÉDÉ, Jérémy FASS, Philippe GILLE, Jean-Louis CARRASCO s'abstiennent.
La délibération est adoptée.

7. Approbation du rapport de la CLECT du 29 janvier 2025

Avis favorable de la Commission Finances du 8 avril 2025

Monsieur DOSSMANN indique que la Communauté d'agglomération Paris-Saclay a délibéré sur le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), qui s'est réunie le 29 janvier 2025.

Le rapport de la séance porte sur l'approbation du rapport et la fixation des attributions de compensation pour chaque commune de l'agglomération.

A l'occasion de chaque transfert de compétences, il est procédé à la détermination du coût de chacune d'entre elles dont la gestion est confiée à la Communauté d'agglomération.

Il convient de noter qu'il s'agit là de rapports portant sur l'évaluation et les ajustements dans le cadre des compétences suivantes :

- la voirie pour les communes de Ballainvilliers et Longjumeau (fonctionnement), Gometz-le-Châtel (investissement),
- les eaux pluviales pour la commune de Gometz-le-Châtel (investissement).

La ville de Verrières-le-Buisson n'est pas concernée par cette CLECT.

A noter toutefois la confirmation des attributions de compensation ainsi qu'il suit pour Verrières

- Fonctionnement : 2 290 699,12 € ;
- Investissement : - 100 315,20 €.

Il informe que le conseil municipal doit approuver le rapport de la CLECT du 29 janvier 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Attribution de subventions de fonctionnement de moins de 10 000 € aux associations au titre de l'année 2025

Avis favorable de la commission des finances du 8 avril 2025

Monsieur Delort informe qu'un dossier de subvention a été envoyé début septembre à chaque association avec demande de réponse pour la mi-octobre.

Il indique avoir reçu les 30 associations en mairie pendant 7 samedi ou les avoir eues par téléphone avec ses collègues Ian Tixier pour le sport, Magali Libong pour la culture, et Elisabeth Roquain pour le social.

Il explique que le budget pour 2025 pour les associations de moins de 10000€ est un budget constant pour un total de 47890€ et qu'une attention toute particulière a été apportée aux associations dites « sociales et insertion » avec l'objectif du maintien des subventions.

Il indique avoir réalisé un travail d'écoute et de compréhension de chaque association reçue et avoir fait part des difficultés budgétaires actuelles et à venir, afin d'expliquer le maintien des subventions dans une approche globale.

Monsieur Delort informe participer aux assemblées générales de la plupart des associations, lors desquelles des remerciements sont exprimés pour l'aide financière, mais aussi matérielle apportées par la municipalité, par le prêt de matériel comme les barnums, mais aussi de salles.

Il précise travailler avec les services pour répondre à la demande d'inventorier et de valoriser l'ensemble de prêt de matériel de tables, chaises, barnum, et mises à disposition de salles et de locaux au profit des associations.

Il indique que la satisfaction des associations a pris tout son sens lors de la soirée des bénévoles ou plus de 119 associations était présentes à l'EBM.

Il explique que l'augmentation de 1000€ pour le comité de jumelage est pour fêter les 40 ans de jumelage avec Swanley.

Il est proposé d'attribuer les subventions de moins de 10 000 € aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Subventions 2025
Association des commerçants	
Envol des prés hauts	4 700
TOTAL	4 700
Écoles et Collège	
UdPV	200
Association Sportive Jean Moulin	2 000
FSE collège Jean Moulin	500
TOTAL	2 700
Action Jeunes	
Aumônerie Buissonnière	400
La Lucarne	4 000
SUF Abbé F. Stock	800
SUF HEO	800
Prévention Routière	100
TOTAL	6 100
Sports et Loisirs	
Bicross Club de Verrières-le-Buisson	1 500
Randonnée de Verrières-le-Buisson	100
AS Golfique de Verrières	400
TOTAL	2 000
Activités Culturelles	
Arte Musica	3 000
Club ABC	4 500
Comité de Jumelage	4 000
Tutti Voce	800
CAVB	200
Prix Vedrarias de la composition musicale	3 500
Verrières Images	500
Association des artistes de Verrières	400
UTLe	2 190
TOTAL	19 090
ASSOCIATIONS	Subventions 2025
Aide Sociale et Insertion	
Association Saint André	1 000
TRIADE 91	1 000
La Chalouette	200

Secours Catholique	2 000
Secours Populaire Français	2 000
Solidarités Nouvelles pour le Logement	4 300
ADAPEI 91	500
France Alzheimer	800
Zinado 2000	1 500
TOTAL	13 300
TOTAL DES SUBVENTIONS	47 890

Il indique que le Conseil municipal doit autoriser Monsieur Le Maire à attribuer aux associations les subventions au titre de l'année 2025 et dire que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Monsieur GILLE indique que dans la notice transmise ne figurent ni le budget de fonctionnement de l'association, ni le montant de la subvention demandée.

Le Maire indique que ces éléments pourront être intégrés.

Monsieur CHASTAGNER informe que cette demande est formulée depuis le début mais qu'ils n'ont jamais eu satisfaction.

Il indique qu'on leur demande de se positionner sans avoir toutes les informations ni connaître l'impact.

Le Maire explique que dans le cadre d'une construction budgétaire, on prend en compte les éléments sur lesquels voter, on ne fait pas de rapport entre les demandes émises et les décisions prises.

Monsieur CHASTAGNER demande à être associé en amont et indique que les éléments N-1 apparaissaient dans la notice les années précédentes pour pouvoir connaître les évolutions.

Le Maire informe qu'il n'y a pas de raison particulière au fait que les éléments N-1 n'apparaissent pas et que cette présentation pourra être revue l'an prochain.

Monsieur CHASTAGNER indique avoir fait l'exercice de son côté et demande si le « Squash club » a déposé un dossier sans avoir de subvention et questionne sur la situation de l'association de « la Palme de la Vallée ».

Le Maire indique que l'association de la « Palme de la Vallée » a déposé une demande de 1000 euros mais que la proposition est de ne pas la subventionner (peu d'adhérents et peu de besoins) dans ce contexte budgétaire contraint.

Concernant le Squash, le Maire indique avoir demandé de regrouper dans une même convention la partie équipement et la partie financière, pour une vue globale et plus de clarté. Dans ce cadre, le principe d'un loyer est acté, mais revu à la baisse de façon importante pour tenir compte d'actions spécifiques réalisées au profit de la Ville et des usagers. Cette façon de procéder intègre l'absence de subvention en parallèle.

Monsieur CHASTAGNER informe penser que l'association s'attend à bénéficier d'une subvention.

Monsieur CHASTAGNER indique des écarts entre les chiffres inscrits dans les délibérations et les chiffres proposés au vote « on vote quelque chose une année et quand on le représente l'année d'après, il n'y a pas les mêmes chiffres ».

Il remercie par ailleurs les services pour l'organisation de la soirée des bénévoles qui a été un moment très agréable et convivial.

Il évoque le discours du Maire dans lequel il a annoncé que les subventions étaient maintenues alors que la réalité est différente.

Le Maire indique avoir parlé du maintien d'une enveloppe globale, et non d'un maintien des subventions pour chaque association spécifique. Il évoque par ailleurs l'existence de subventions exceptionnelles qui peuvent impacter les chiffres.

Monsieur CHASTAGNER indique que l'enveloppe est de 47 890 euros, contre 53 150 euros soit une diminution de l'enveloppe.

Il s'interroge sur la manière dont le message a été perçu par les membres des associations, qui avaient compris et s'attendaient à une subvention par association identique à celle de l'année dernière. Or, il indique que ce n'est pas le cas, car il y a un certain nombre d'associations qui ont moins que l'année dernière, comme Arte Musica, l'AS Golfique, l'ADAPEI 91 mais aussi France Alzheimer ; malgré la priorité évoquée pour les associations d'aide sociale et d'insertion.

Il exprime de nouveau l'écart entre le discours et la réalité des chiffres.

Il informe que pour certaines associations, l'enveloppe est en effet bien maintenue : c'est le cas pour le TUVB, et Sophie Barat par exemple.

Monsieur DELORT confirme que la subvention pour France Alzheimer a diminué, mais informe que son budget est départemental et que la décision était en accord avec l'association elle-même.

Caroline FOUCAULT, Andrée THEISEN, Michel YAHIEL, Agnès QUINQUENEL, David CHASTAGNER, Emmanuelle CLÉVÉDÉ, Jérémy FASS, Philippe GILLE s'abstiennent.
La délibération est adoptée.

9. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Familles au titre de l'année 2025

Avis favorable de la Commission Finances du 8 avril 2025

Le Maire indique que l'association des Familles souhaite poursuivre ses activités de soutien scolaire, tous niveaux, alphabétisation, cours de français, langues étrangères, écrivain public, accompagnement familial, mise en place de microcrédit social, et pour cela participer au financement du salaire et des charges salariales du poste de secrétariat de l'association.

Afin d'aider cette association dans son organisation de représentation et de défense des intérêts de toutes les familles de la commune, il propose au Conseil municipal l'attribution d'une subvention de 13 500 € à l'Association des Familles.

Le Maire précise et rappelle qu'une avance sur cette subvention 2025 avait été votée en décembre 2024 et que le solde à verser serait de 9 500 €.

Jean-Louis DELORT et Henri ROGER -ESTRADE ne prennent pas part au vote.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Attribution d'une subvention au Trait d'union de Verrières-le-Buisson (TUVB) au titre de l'année 2025,

Avis favorable de la Commission Finances du 8 avril 2025

Monsieur TIXIER indique que les communes sont les premiers financeurs du sport en France et que la Ville s'est attachée à poursuivre un soutien important au TUVB depuis ces dernières années et la crise du Covid ;

Avec d'abord un soutien dans l'accompagnement du TUVB et des associations sportives avec entre autres :

- La création d'un service des sports et de la vie associative facilitant ainsi un dialogue quotidien avec le trait d'union ;
- La prise en charge par la Ville d'un audit organisationnel, fonctionnel et financier du Trait d'union « d'après crise sanitaire » et qui entame en ce moment même un dernier volet sur les préconisations du cabinet « Accord sport » pour un cout global d'environ 40K pris en charge par la Ville ;
- La création d'un « ticket sport » par la Ville via le CCAS ; Monsieur TIXIER remercie Madame ROQUAIN pour le travail collaboratif, donnant ainsi la possibilité à un certain nombre de familles Verriéroises d'inscrire leur enfant dans une association sportive de la ville dont le TUVB ;

Monsieur TIXIER met également en exergue l'investissement soutenu de la ville chaque année pour l'entretien et la modernisation des structures sportives mises gracieusement à disposition du TUVB pour un total cumulé d'occupation de plus de 20 000 heures / an auquel il faut ajouter les nombreux évènements, gala, tournois, stages etc....

Parmi les améliorations et travaux réalisées dernièrement, il cite le nouveau parquet et l'éclairage de la grande salle du Gymnase Mermoz, l'arrosage automatique du terrain d'honneur Michel Morice au Stade Robert Desnos, la rénovation des vestiaires et sanitaires dans les stades, la tribune qui sera reprise avant l'été, mais aussi le resurfaçage des courts du tennis et le projet padel à venir qui sera lui porté financièrement par le Trait d'union et la section tennis, mais que la ville accompagnera dans la mise à disposition du foncier en remplacement du terrain de tennis en terre battue à l'entrée du stade Robert Desnos. Il informe que projet a été partagé avec les élus présents en commission Sport et a reçu un avis général favorable.

Il indique que le chantier des rénovations des infrastructures sportives est encore grand avec par exemple le gymnase de la Vallée à la Dame qui entamera prochainement une série d'études puis de phasages pour sa rénovation après la réalisation d'un nouveau toit de la grande salle et l'installation de panneaux photovoltaïques.

Il rappelle le soutien financier, avec plus d'1,2M d'euros de subvention octroyée en faveur du TUVB depuis la crise sanitaire, soutien que la majorité souhaite poursuivre en proposant ce soir de ne pas baisser la subvention 2025 par rapport à celle de 2024, soit 225K et cela malgré un climat général de contraintes économiques fortes liées notamment au contexte inflationniste couplé à des baisses de dotations de l'état pour la commune pesant davantage chaque année sur les moyens d'action et donc d'accompagnement en faveur des administrés.

Monsieur TIXIER explique ce choix par le fait que pour la majorité, le sport est un véritable pouvoir d'éducation et d'émancipation où on apprend des règles, on apprend à respecter l'adversaire, on apprend des horaires, on apprend la diversité, on apprend l'égalité femme-homme. Il indique que c'est une sorte « d' école de la citoyenneté ».

Il poursuit en affirmant que le sport est un vecteur de prévention en matière de santé (lutter contre la sédentarité, le risque d'obésité).

Enfin, il explique qu'au cœur du triptyque de la devise républicaine, il y a la fraternité qui est le ciment pour tous les éducateurs qui sont en quelque sorte des passeurs de cette exigence dont les jeunes ont besoin.

Il informe que le Trait d'union est le « poumon sportif » de la Ville, le club omnisport comptant aujourd'hui près de 4 100 adhérents (contre 2300 en sortie de crise sanitaire) et qu'il participe, de fait, activement, à la transmission de ces valeurs, mais aussi au dynamisme de la vie locale particulièrement riche à Verrières, avec de nombreuses manifestations sportives municipales ou associatives.

Il évoque la SOP, les Olympiades des écoles qui se poursuivent au-delà de la période qui était celle des JO, l'estivale qui cette année aura lieu le Week end du 21 juin ou encore la Buissonnière prévue cette année le 18 mai, le Duathlon, les cross à la fois des écoles et de la section athlétisme, les nombreux galas de sections comme la danse, la gymnastique, la TUVB Cup de football, le tournoi open de tennis jeunes et adultes, le premier tournoi national de Badminton qui s'est tenu il y a quelques jours à Mermoz, le tournoi mini pousse de Handball, la nouvelle compétition d'escalade et bien d'autres encore.

Il informe que par délibération du 16 décembre 2024, une avance sur cette subvention 2024 a été consentie à l'association, avance d'un montant de 60 000 € et que le solde à verser serait de 165 000 €.

Il annonce que le Conseil municipal doit autoriser monsieur le Maire à attribuer une subvention de 225 000 € à l'association du trait d'union de Verrières-le-Buisson au titre de l'année 2025 et dire que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Monsieur GILLE demande le montant de la demande initiale du TUVB.
Monsieur DELORT évoque 250 000 EUROS mais le montant sera vérifié.

Monsieur YAHIEL fait une proposition d'amendement : modifier le montant qui figure dans la notice et proposer une subvention de 270 000 euros en lieu et place de 225 000 euros, en expliquant la hausse sensible des coûts au regard des nombreuses activités décrites dans l'intervention de Monsieur TIXIER. Il explique d'ailleurs qu'en écoutant l'intervention, toutes les personnes autour de cette table pouvaient s'attendre à une augmentation.

Il évoque qu'une association de cette taille, compte tenu de la délégation qu'elle reçoit de la commune -et rappelle les débats qui ont déjà eu lieu sur les bienfaits et méfaits d'un Office municipal des sports-, doit être accompagnée.

Il évoque une situation de « démembrement de la puissance publique » car l'association est dépositaire de l'essentiel des activités en direction de la sphère sportive sous ses différentes formes qui intéressent tous les habitants de la commune ;

Il exprime le souhait, devant le choix fait de structurer les activités sportives autour de cette association, de mobiliser des moyens supplémentaires pour « accorder le geste à la parole » avec un soutien financier stable et pérenne ;

Monsieur CHASTAGNER indique que la Municipalité a fait le choix de ne pas remplacer un intervenant sportif impliquant que le TUVB soit aujourd'hui sollicité pour assurer des prestations assurées par la Ville auparavant ; avec des demandes supérieures aux années antérieures ;

Monsieur le Maire indique que le non renouvellement de l'éducateur sportif est une décision prise en concertation avec l'Inspection de l'Education Nationale.

Il reprend les mots de Monsieur YAHIEL, stable et relativement pérenne, en indiquant que c'est justement le choix effectué.

Il informe que la Ville ne demande pas au TU ce qui a été demandé aux services de la ville (à savoir une baisse des dépenses).

Monsieur le Maire indique également que les rapports entre la ville et l'association sont sains et cordiaux ; il explique qu'il y a le montant de la subvention et tout ce qu'il y a à côté : financement de l'audit, le fonctionnement, le coût des infrastructures à plus de 1 million d'euros qui servent principalement au TU, soit globalement plus de 2 millions d'euros affectés.

Il informe que dans le contexte de la baisse des recettes, le maintien de la subvention correspond à une augmentation en valeur proportionnelle.

Monsieur le Maire informe que la Majorité ne soutient pas la proposition d'amendement.

Monsieur CHASTAGNER indique que les équipements ne sont pas à la disposition du TUVB ; mais des Verriérois et que si la Majorité ne le fait pas, les habitants paieront plus cher.

Monsieur le Maire informe être en discussion avec eux et tout le monde comprend les choix qui doivent être faits.

Amendement proposé par Mme Aubert-Theisen, M. Yahiel, Mme Quinquenel, M. Chastagner, Mme Clévéde et M. Fass, M. Gille et Mme Foucault :
Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association du Trait d'Union de Verrières-le-Buisson (TUVB) au titre de l'exercice 2025 de 275 000 €
Pour : Caroline FOUCAULT, Andrée THEISEN, Michel YAHIEL, Agnès QUINQUENEL, David CHASTAGNER, Emmanuelle CLÉVÉDÉ, Jérémy FASS, Philippe GILLE.

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association du Trait d'Union de Verrières-le-Buisson (TUVB) au titre de l'exercice 2025 de 225 000 €.
Caroline FOUCAULT, Andrée THEISEN, Michel YAHIEL, Agnès QUINQUENEL, David CHASTAGNER, Emmanuelle CLÉVÉDÉ, Jérémy FASS, Philippe GILLE, votent contre.
La délibération est adoptée.

11. Subvention aux copropriétés pour l'entretien des voies privées ouvertes à la circulation générale

Avis favorable de la Commission Finances du 8 avril 2025

Monsieur DOSSMANN indique que par délibération du 13 décembre 2010, le Conseil municipal a adopté le principe d'une contribution aux dépenses d'entretien des voies privées lorsqu'elles sont ouvertes à la circulation et approuvé les termes d'une convention-type.

La ville de Verrières-le-Buisson a ainsi contracté avec les différentes copropriétés situées sur le territoire et disposant d'une voie privée ouverte à la circulation générale.

Cette convention permet de déterminer les droits et obligations de chacune des parties concernant l'entretien de la voie ouverte à la circulation générale.

Il convient dès lors que le Conseil municipal se prononce sur le montant des subventions susceptibles d'être versées, et qui le sont exclusivement après présentation de pièces justificatives, aux copropriétés contractantes selon la liste ci-après.

INTITULE	MONTANT (en €)
AMBLAINVILLIERS (RESIDENCE D')	969,00
AULNAIES (SQUARE LES)	2 137,00
AULNAIES (RÉSIDENCE D')	305,00
AULNE (RESIDENCE DE L')	1 675,00
BENOIST (RESIDENCE)	2 623,00
BOIS BENOIST (ALLEE DU)	417,00
BUISONNNIERES (LES)	2 191,00
CHAMPS DE MARS	336,00
CLOS DE PARON (LE)	203,00
CLOS DE VERRIERES (LE)	8 882,00
CLOS ELOISE (LE)	271,00
CLOSERAIIE DE VERRIERES (LA)	1 283,00
COCHER	200,00
COTEAUX (LES)	1 353,00
CREVE CŒUR	164,00
CROIX PESQUER (RÉSIDENCE)	1 110,00
DEMEURES DE VERRIERES (LES)	1 554,00
DOMAINE DE VERRIERES (LE)	371,00
FERME (RESIDENCE DE LA)	544,00
FOUGERES (LES)	119,00
GARDE MESSIER	457,00
GRAND CLOS (LE)	3 277,00
GRAND NOYER (LE)	498,00
GROS CHENES (LES)	3 631,00
HETRE POURPRE (LE)	354,00
MADELEINE (LA)	405,00
MARINIERE (LA)	542,00
MANOIR (LE)	424,00

MONTAUZIN	196,00
MURIERS	149,00
OREE DE VERRIERES (L')	1 516,00
PETIT VAUPEREUX (LE)	1 705,00
PONT MONSEIGNEURS (DOMAINE DU)	767,00
PORTRAITS (ALLEE DES)	162,00
POSTE (RESIDENCE DE LA)	1 473,00
PREHARTS (LES)	1 098,00
PRES BOUCHARDS (LES)	483,00
SOUS LE MOULIN (ALLEE)	459,00
TOURNELLE (LA)	980,00
VALLEE A LA DAME	182,00
VAUDONNIERE (LA)	354,00
VERGERS DE VERRIERES (LES)	1 384,00
VILLAGE (LE)	2 537,00
VILLAGE DE VERRIERES (LE)	679,00
TOTAL	50 419,00

Monsieur DOSSMANN indique que le Conseil municipal doit attribuer une subvention aux copropriétés selon la liste ci-dessus, dire que les crédits sont inscrits au budget 2025 et autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer la convention, ainsi que tout document y afférent.

Rozenn BOULER, Gérard DOSSMANN, Jean-Paul MORDEFROID, Anne KERNY-BONFAIT, David CHASTAGNER, Philippe GILLE, André AUBERT- THEISEN ne prennent pas part au vote.

Monsieur GILLE indique par ailleurs qu'il manque la convention et demande le report de la délibération pour présenter une convention type actualisée, et voir les investissements réalisés sur le passage en LED notamment.

Monsieur le Maire propose le vote de cette délibération et missionne Monsieur GILLE et Monsieur MORDEFROID pour travailler sur une proposition de convention. La démarche est acceptée par les deux élus.

Monsieur le Maire informe en complément que le montant indiqué n'est jamais utilisé dans sa totalité car la subvention n'est pas demandée par toutes les copropriétés listées, mais que le montant possible par copropriété est indiqué pour des raisons d'équité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. Attribution d'une subvention au CCAS au titre de l'année 2025

Avis favorable de la Commission Finances du 8 avril 2025

Monsieur DOSSMANN indique que la commune subventionne le Centre communal d'action sociale afin qu'il puisse exercer ses missions.

Le montant de la subvention inscrit au budget 2025 de la commune est de 300 000 €, à l'identique des années passées.

Il informe que le Conseil municipal doit décider d'attribuer une subvention au Centre communal d'action sociale d'un montant de 300 000 € au titre de l'exercice 2025 et dire que les crédits sont inscrits au budget 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. Contribution obligatoire aux écoles Notre-Dame de l'Assomption et Steiner Waldorf au titre de l'année 2025

Avis favorable de la Commission Finances du 8 avril 2025

Madame BOULER indique que les groupes scolaires Notre-Dame de l'Assomption et Steiner Waldorf sollicitent chaque année une aide financière de fonctionnement dans le cadre de l'éducation et de l'enseignement pour les élèves résidant dans la commune de Verrières-le-Buisson.

L'abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans par la loi « pour une école de la confiance », promulguée le 28 juillet 2019, impose aux communes de participer aux frais de scolarité, non seulement pour les élèves des classes élémentaires, mais aussi ceux des maternelles, pour les écoles privées sous contrat avec l'État.

La demande de ces établissements est fondée sur le code de l'éducation, à travers un forfait d'externat versé par les communes aux établissements d'enseignement privé sous contrat avec l'État.

Le montant de la participation de la ville aux frais de scolarité des enfants de la commune fréquentant les écoles privées sous contrat doit être équivalent au montant du coût d'un élève en école publique.

Elle informe que le calcul du coût d'un élève a été arrêté et validé lors du Conseil municipal du 24 juin 2021 et rappelle qu'il s'élève à 1 123 € pour un élève de maternelle et à 791 € pour un élève en élémentaire.

Les écoles ont communiqué le nombre d'élèves inscrits à la rentrée scolaire de septembre 2024 :

École Steiner Waldorf :

33 élèves en élémentaire, soit une contribution à verser de $33 \times 791 \text{ €} = 26\,103 \text{ €}$;
pas de contribution pour les élèves de maternelle, l'école n'ayant pas contracté avec l'État.

École Notre-Dame de l'Assomption :

53 élèves en maternelle, soit une contribution à verser de $53 \times 1\,123 \text{ €} = 59\,519 \text{ €}$;
113 élèves en élémentaire, soit une contribution à verser de $113 \times 791 \text{ €} = 89\,383 \text{ €}$;

Soit une contribution totale de 148 902 € pour l'École Notre-Dame de l'Assomption.

Il est précisé que le Conseil municipal doit décider d'attribuer ces contributions aux frais de scolarité des élèves verriérois, au titre de l'année 2025 et comme présenté ci-dessus, et dire que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Monsieur BAUDE indique qu'il y a une erreur sur le nombre d'élèves à Steiner.
Monsieur le Maire confirme cette coquille dans la notice et indique que le chiffre est de 33.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14. Subvention de fonctionnement au groupe scolaire Sophie Barat au titre de l'année 2025

Avis favorable de la Commission Finances du 8 avril 2025

Madame BOULER indique que le groupe scolaire Sophie Barat sollicite chaque année une aide financière de fonctionnement dans le cadre de l'éducation et de l'enseignement pour les élèves résidant dans la commune de Verrières-le-Buisson.

Afin de répondre à cette demande de contribution et participer au fonctionnement de cette école sous contrat avec l'Etat, elle indique qu'il est proposé au Conseil municipal l'attribution d'une subvention forfaitaire de 30 000 € pour l'exercice 2025.

Madame BOULER indique par ailleurs que la mise à disposition du stade Robert Desnos au groupe scolaire Sophie Barat est valorisée à hauteur de 45 000 €.

Elle informe que 83 élèves verriérois sont inscrits à l'école élémentaire Sophie Barat pour l'année 2024/2025, 228 collégiens et 156 lycéens (soit un total de 467 enfants/jeunes verriérois scolarisés au sein de l'établissement).

Elle indique que le conseil municipal doit se positionner sur une subvention forfaitaire d'un montant de 30 000 € au titre de l'année 2025 au groupe scolaire Sophie Barat et dire que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Monsieur le Maire précise que des échanges ont lieu avec l'ensemble du groupe scolaire (primaires + collégiens + lycéens).

Monsieur GILLE indique que la subvention apparaît modeste par rapport au budget global de l'établissement mais s'étonne qu'elle ne soit pas fléchée sur un projet et annonce voter contre pour cette raison.

Madame QUINQUENNEL indique ne pas comprendre que l'on donne pour des collégiens alors que l'occupation par les collégiens de Jean Moulin est payante pour les structures mises à leur disposition.

Monsieur le Maire indique que la remarque est prise.

**Caroline FOUCAULT,
Andrée THEISEN, Michel YAHIEL, Agnès QUINQUENEL, David CHASTAGNER,
Emmanuelle CLÉVÉDÉ, Jérémie FASS, Philippe GILLE votent contre.
La délibération est adoptée.**

15. Politique tarifaire 2025 : modification et adaptation des tarifs de certaines prestations municipales

Avis favorable de la Commission Finances du 8 avril 2025

Monsieur DOSSMANN indique que depuis 2010, la commune vote sa politique tarifaire en décembre pour l'année civile à venir et qu'il s'agit d'un document unique fixant l'ensemble des tarifs en vigueur sur le territoire communal.

Il informe que par décision du 18 décembre 2023, le Conseil Municipal a décidé que les tarifs restent valables pour les années suivantes, tant qu'une nouvelle délibération ne les modifie pas et que cette délibération ne porte donc que sur les tarifs modifiés, les autres tarifs étant ceux votés précédemment le 16 décembre 2024.

Il explique que pour répondre aux sollicitations des habitants, il est proposé de fixer à nouveau un tarif concernant les locations de salles le samedi sur le créneau 12h-20h qui correspond à l'organisation de vins d'honneur notamment.

Ces tarifs sont proposés sur la base de ceux de 2024, avec la prise en compte de l'inflation pour des questions d'homogénéisation des tarifs votés le 16 décembre 2024, à savoir :

- Salle du Babillard :

Forfait samedi (Verriérois) 12h/20h : 245 euros (et non 246 euros sur proposition de madame QUINQUENNEL)

Forfait samedi (non Verriérois) 12h/20h : 470 €

- Maison Vaillant, Salle 305 :

Forfait samedi (Verriérois) 12h/20h : 245,00 €

Forfait samedi (non Verriérois) 12h/20h : 470,00 €

Le tarif est le même pour les deux équipements ;

En outre, il explique qu'au regard des retours des exposants concernant les tarifs des événements précédemment gérés par « V2I » et repris par la Ville au cours de l'année 2024, il est proposé de revoir les tarifs à la baisse afin de rester attractifs, comme suit :

- Marché de Noël :

Stand pour les commerçants verriérois, associations et petits artisans : 120 euros au lieu de 140 euros votés lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2024 ;

- Les Automnales :

- Emplacement : tarif au m² (marquage délimité au sol) : 3 euros au lieu de 5 euros ;
- Barnum et gardiennage : forfait de 50€

Il indique que le conseil municipal doit approuver les modifications de tarifs proposées ci-dessus et autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Emmanuelle CLÉVÉDÉ vote contre.

La délibération est adoptée.

DIRECTION GÉNÉRALE

16. Création du GCSMS « La Maison de Luce et Léon » ayant pour objet la prise en charge à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Monsieur le Maire indique que Verrières-le-Buisson est fortement impactée par le vieillissement de sa population, dont 32,3 % est âgée de 60 ans ou plus.

Face à ce constat, et dans un contexte de réforme des services autonomie à domicile (SAD), pour les gestionnaires de services à domicile, le CCAS de Verrières-le-Buisson propose un modèle innovant d'organisation et de prise en charge à domicile : le Groupement Territorial Social et Médico-Social pour personnes âgées (GTSMS).

Néanmoins, à ce stade, les décrets d'application des GTSMS n'étant pas encore parus, c'est un GCSMS (Groupement de Coordination Sociale et Médico-Sociale) qui sera préalablement créé avec une requalification en GTSMS dans un second temps.

Il indique que le projet de « La Maison de Luce et Léon » répond à la volonté de proposer un interlocuteur unique, facilitateur pour les usagers et dont les objectifs stratégiques et les perspectives de développement partagés par les acteurs membres sont les suivants :

- Faciliter la coordination entre les secteurs de l'aide et du soin ;
- Offrir une prise en charge globale et personnalisée aux usagers ;
- Promouvoir le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

La vision du groupement est de devenir un pôle de référence en matière de coordination sociale et médico-sociale, garantissant un accompagnement inclusif et adapté des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Les objectifs opérationnels peuvent ainsi se décliner de la façon suivante :

- Mettre en place un guichet unique pour centraliser les demandes et les informations ;
- Créer un cadre juridique sécurisé favorisant la coopération des acteurs ;
- Obtenir une autorisation de Service Autonomie à Domicile (SAD) de type mixte pour intégrer aide et soin ;
- Développer des actions de prévention, notamment sur la perte d'autonomie et l'isolement social.

Monsieur le Maire a indiqué échanger avec deux maires voisins.

En effet, les villes de Bièvres et d'Igny ont manifesté leur intention de rejoindre le projet. Le territoire couvert intégrera donc celui de ces 2 communes.

L'organisation souhaitée dans le cadre du Groupement « La Maison de Luce et Léon » prévoit par ailleurs la participation d'un ensemble d'acteurs directement concernés par la thématique du maintien à domicile.

Il précise que les acteurs du projet sont :

- L'Agence Régionale de Santé – Délégation Départementale de l'Essonne
- Le Conseil Départemental de l'Essonne

Avec des interlocuteurs d'une extrême qualité.

Les Membres associés du groupement sont :

- CCAS de Verrières-le-Buisson (garant, « tiers de confiance »), rôle de la commune : présent, attentif,
- EHPAD Léon Maugé
- Hôpital gériatrique Les Magnolias : CLIC NOA, DAC 91 Nord
- CCAS de Bièvres
- CCAS d'Igny

Les partenaires liés par convention sont :

- Infirmiers libéraux
- SSIAD TRIADE 91
- CPTS Noé Santé
- Médecins généralistes
- Maison de Santé Pluridisciplinaire dans et hors-les-murs de Verrières-le-Buisson
- Résidence Arpavie La Fontaine
- Résidence Paul Gauguin
- Prestataires privés ou associatifs (Croix Rouge, Synergie, Domidom, Aapivie...)
- Autres professionnels de santé ou de service intervenant auprès des aînés.

La formalisation du projet s'articule autour de deux volets :

- La description de l'organisation et des services proposés par la Maison de Luce et Léon, synthétisés dans le projet de service ;
- La structuration juridique du projet, à travers la rédaction d'une convention constitutive, d'un règlement intérieur, et de conventions de partenariats.

La Ville, pour manifester son soutien au CCAS dans le cadre de la création de « La Maison de Luce et Léon », mettra à disposition du GTSMS un local et des moyens en matériel et en personnel. Monsieur le Maire informe qu'il est envisagé de lui affecter l'ancien local de V2i au rez-de-chaussée de la Villa Sainte-Christine, divers équipements, ainsi que tout le soutien possible, humain, technique et financier, rendu nécessaire au succès de son déploiement.

Monsieur le Maire informe avoir présenté le projet à l'Académie des Maires de l'Essonne ce matin ; et qu'outre Igny et Bièvres, Vauhallan est désormais partie prenante, mais il explique que le territoire de ce GTSMS n'ira pas au-delà des 4 villes, son souhait étant que groupement reste une structure de proximité.

Monsieur le Maire remercie la directrice du CCAS pour son investissement sur ce projet.

Il informe que le Conseil municipal doit approuver la création du GCSMS « la maison de Luce et Léon » par le CCAS et la mise à disposition de moyens matériels (dont un local) et humain.

Monsieur YAHIEL indique que la structure est un « cousin éloigné » des groupements hospitaliers de territoire qui ont fonctionné, à quelques réticences près. Il explique que « le danger qui plane est une forme de gigantisme » et qu'il y a nécessité à ne pas se laisser phagocyter par le nombre d'acteurs.

Il indique le nécessaire travail de communication et d'information pour faire oublier le sigle et mettre au avant le fond des choses.

Monsieur le Maire indique partager la réserve sur le « gigantisme ».

**Monsieur GILLE ne prend pas part au vote.
La délibération est adoptée à l'unanimité.**

17. Convention d'aménagement pour la mise à disposition d'équipements urbains durables, écologiques et sportifs, à titre gratuit pour la Ville de Verrières-le-Buisson et contrat d'aménagement

Monsieur TIXIER indique que le « Grand Paris Durable », société d'accompagnement pour la transition écologique et l'aménagement durable des territoires du grand Paris, déploie gratuitement auprès des collectivités, des solutions innovantes et expérimentales en matière de transition écologique, d'écoresponsabilité et de bien-être. Cap Santé pour Tous en est l'une des déclinaisons.

En vue d'effectuer la valorisation d'initiatives pour l'aménagement durable du territoire, et afin de déployer pour les seniors et personnes en situation de handicap, des équipements expérimentaux liés au bien-être et à l'inclusion, il informe que Cap Santé Pour Tous et la Ville de Verrières-le-Buisson ont décidé de se rapprocher dans le cadre du partenariat objet de la présente convention.

Ainsi, la Collectivité accorde à Cap Santé Pour Tous une concession d'aménagement aux termes de laquelle le Concessionnaire s'engage à réaliser un projet d'aménagement conformément aux conditions énoncées dans la présente convention.

Cap Santé Pour Tous mettra à disposition de la Ville de Verrières-le-Buisson, gratuitement, du mobilier urbain innovant, sportif et écologique, ayant vocation à être installé sur l'espace public pour améliorer le cadre de vie des administrés seniors et en situation de handicap, et éditera un passeport de l'écocitoyen à diffuser dans les foyers et/ou lors des manifestations et événements de la ville.

Il informe que ce déploiement est réalisé de manière intégralement gratuite pour la Ville de Verrières-le-Buisson, Cap Santé Pour Tous prenant en charge l'intégralité des coûts liés à l'achat, la pose, la maintenance et l'entretien des équipements sportifs sur une durée de 3 (trois) ans.

Le financement s'effectue par le biais de partenaires privés qui souhaitent associer leur image au parcours santé sous forme de logo sur le panneau de présentation du parcours, et/ou via un achat d'espace au sein du Passeport de l'écocitoyen, édition éco-responsable, pour valoriser leurs engagements en matière de RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise).

Monsieur TIXIER explique que dans ce cadre, la mission de Cap Santé Pour Tous comprend:

- La recherche de fournisseurs de qualité garantissant un aspect écologique, durable ou innovant à la démarche ;
- La recherche de partenaires privés, annonceurs potentiels dans le Passeport de l'écocitoyen, étant précisé que liste sera soumise à la Ville pour validation et proposition de sponsors potentiels ;
- La personnalisation du panneau présentant les agrès, sur lequel seront apposés, en clôture de présentation et sous forme de logo, les partenaires, mentionnera également « cet équipement a été déployé avec le soutien de » en accord et validation avec la Ville ;
- La livraison et l'installation du mobilier urbain aux endroits convenus avec la Ville ;
- La réalisation du Passeport de l'écocitoyen, son impression et sa livraison en Mairie.

La mission de la Ville comprend :

- La sélection du site accueillant le parcours santé ;
- La sélection d'agrès composant le parcours santé ;
- La personnalisation du contenu du passeport de l'écocitoyen via la rubrique « La Ville s'engage », la charte graphique et l'éditorial ;

- La promotion de l'installation du parcours santé via les outils de communication classiques de la Ville ;
- L'inauguration du parcours en présence de Monsieur le Maire et des partenaires de l'opération.

La Ville confie l'exclusivité de la recherche, du financement et de l'installation des équipements à CAP SANTÉ POUR TOUS pour toute la durée du présent contrat.

Pour le choix des agrès, Monsieur TIXIER indique que la Ville a consulté le TUVB, et en particulier les sections Gym Senior et Sport Santé, ainsi que les kinésithérapeutes du territoire afin de recueillir leurs avis sur une pré sélection effectuée par la Ville.

Passé le délai expérimental de 3 (trois) années, il indique que Grand Paris Durable, sous réserve de l'accord de la Ville, cède pour une valeur comptable de zéro euro, le parcours santé en l'état. Le reste à charge pour la collectivité concernera donc uniquement la maintenance et l'entretien de ce dernier à l'issue des 3 ans.

Monsieur Tixier indique que le Conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec « Cap santé pour tous » et tous les documents y afférents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

18. Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus

Monsieur le Maire indique que les élus locaux bénéficient d'une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat, prévue par le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la collectivité (et du syndicat par extension).

Il informe que Conseil municipal a fixé les indemnités des élus municipaux par délibération n°2020/44 du 27 juillet 2020.

Il précise que les élus peuvent cumuler légalement plusieurs mandats, dans une certaine mesure, notamment quand ils siègent au sein de la communauté d'agglomération ou de divers syndicats. Au titre des cumuls de mandats, un élu ne peut percevoir plus d'une fois ½ le montant de l'indemnité parlementaire. Au-delà, ses indemnités sont écrêtées. Il informe qu'aucun élu de la Ville n'est concerné par cet écrêtement.

Il indique qu'en vertu de l'article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, chaque commune doit établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tous mandats et de toutes fonctions exercées.

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit prendre acte qu'il a présenté en séance l'état annuel ci-dessous annexé des indemnités de fonctions prévues pour les élus en 2025.

Etat des indemnités brutes des élus municipaux – Année 2025

Nom / Prénom	Fonction	Brut mensuel en euros			
		Commune	CPS	Syndicat	TOTAL
François Guy TREBULLE	Maire	2 427,26 €	191,55 €	640,54 €	3 259,35 €
Karine CASAL DIT ESTEBAN	1ère Adjointe	988,58 €	1 699,29 €	768,64 €	3 456,51 €
Gérard DOSSMANN	2ème Adjoint	988,58 €			988,58 €
Magali LIBONG	3ème Adjointe	988,58 €			988,58 €
Ian TIXIER	4ème Adjoint	988,58 €			988,58 €
Élisabeth ROQUAIN	5ème Adjointe	988,58 €			988,58 €
Jean-Louis DELORT	6ème Adjoint	988,58 €		763,55 €	1 752,13 €
Rozenn BOULER	7ème Adjointe	988,58 €			988,58 €
Jean-Paul MORDEFROID	8ème Adjoint	988,58 €	191,55 €		1 180,13 €
Christine LAGORCE	9ème Adjointe	988,58 €			988,58 €
Grégory BOZEC	Conseiller municipal délégué	189,08 €			189,08 €
Jean-Louis CARRASCO	Conseiller municipal délégué	189,08 €			189,08 €
Hervé BAUDE	Conseiller municipal délégué	189,08 €			189,08 €
Nasser ATTAF	Conseiller municipal délégué	189,08 €			189,08 €
Didier MILLET	Conseiller municipal délégué	189,08 €			189,08 €
Marie-Paule OCTAU	Conseiller municipal délégué	189,08 €			189,08 €
David CHASTAGNER	Conseiller municipal		191,55 €		191,55 €

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

19. Passation d'avenants aux marchés publics relatifs à la réhabilitation et agrandissement du centre culturel André Malraux

Avis favorable de la commission d'appel d'offres du 18 mars 2025 pour l'avenant n°8 au marché n°1256 – entreprise ECB – lot gros œuvre, l'avenant n°1 au marché n°1266 –

entreprise Vlav & CO – lot Carrelage, et l'Avenant n°1 au marché n°1271 – entreprise TKE – lot ascenseurs, monte-charges, les autres avenants ne sont pas concernés par l'avis de la Commission d'Appel d'Offres car leur incidence financière est inférieure à 5%.

Monsieur DOSSMANN indique que compte tenu de l'état d'avancement des travaux de réhabilitation du centre culturel André Malraux, la commune doit passer un certain nombre d'avenants concernant différents lots du marché de travaux.

- Avenant n°8 au marché n°1256 – entreprise ECB – lot gros œuvre (fiche 1).
- Avenant n°3 au marché n°1263 – entreprise DEMATTEC – lot menuiseries intérieures (fiche 2),
- Avenant n°1 au marché n°1266 – entreprise Vlav & CO – lot Carrelage, faïence (fiche 3),
- Avenant n°4 au marché n°1269 – entreprise Laurent – lot plomberie/CVC (fiche 4),
- Avenant n°1 au marché n°1271 – entreprise TKE – lot ascenseurs, monte-charges (fiche 5),

Il indique que les précisions sont apportées par chaque fiche jointe en annexe de la notice transmise.

Monsieur DOSSMANN informe que le Conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdits avenants et l'ensemble des documents afférents.

Monsieur DOSSMANN informe que la somme des avenants représentent 708 000 euros, soit 10.44%.

Monsieur le Maire indique que le chiffre reste dans les normes usuelles.

Monsieur GILLE indique que depuis le conseil du mois de décembre, les élus de son groupe s'abstiennent, en raison des choix faits concernant la Potinière.

Monsieur CHASTAGNER indique rester surpris des sujets concernés, tels que les socles bétons, le groupe froid en extérieur, l'acoustique, alors même que ces éléments sont anticipables.

Monsieur le Maire informe être d'accord avec Monsieur CHASTAGNER sur ces questions d'anticipation.

**Caroline FOUCAULT,
Andrée THEISEN, Michel YAHIEL, Agnès QUINQUENEL, David CHASTAGNER,
Emmanuelle CLÉVÉDÉ, Jérémy FASS, Philippe GILLE s'abstiennent sur tous les
avenants.**

Les délibérations sont adoptées pour chaque avenant.

SERVICE SCOLAIRE

20. Création d'une école élémentaire « Honoré d'Estienne d'Orves »

Madame BOULER informe que la Ville de Verrières compte 6 écoles, 4 maternelles et 2 élémentaires.

Parmi elles, l'école maternelle du Clos Fleuri et l'école élémentaire Honoré d'Estienne d'Orves sont implantées sur le même site, avec des bâtiments accolés, avec possibilité de passer d'une école à l'autre par l'intérieur des bâtiments.

Parallèlement, depuis la rentrée scolaire 2024, une seule direction pilote les deux établissements scolaires, et celle-ci est assurée par la Directrice de l'école élémentaire.

Madame BOULER indique que cette expérience s'étant avérée positive sur cette année scolaire 2024-2025, l'Education nationale a saisi la Ville afin de se prononcer sur la fusion des deux écoles et la création, à compter de la prochaine rentrée scolaire 2025-2026, d'une « école primaire » dénommée « Honoré d'Estienne d'Orves ».

Elle met en exergue le fait que ce regroupement contribuera à une plus grande cohésion entre les équipes maternelles et élémentaires, favorisera la tenue de projets communs et permettra la mise en place de parcours scolaires plus fluides de la petite section au CM2.

Madame BOULER indique que cette démarche s'intègre par ailleurs dans plusieurs objectifs de la Ville :

- Le Projet Educatif De Territoire (PEDT), en cours de formalisation qui a vocation à favoriser les démarches éducatives dites intégrées (maternelle/élémentaire, scolaire/périscolaire par exemple) ;
- La rationalisation des moyens : les 2 écoles sont actuellement sur le même site et cette fusion permettra d'autant plus de fluidité, y compris avec les équipes périscolaires ;
- La facilitation des échanges, le suivi et l'aboutissement de projets en lien avec la Ville, avec un interlocuteur unique pour l'ensemble du site ;
- Le développement des liens et projets pédagogiques au profit des enfants et des familles, à travers une cohérence pédagogique accrue, permettant une évolution plus homogène de la scolarité des enfants de 3 à 11 ans.

Madame BOULER informe que dans le cadre de ce projet, et conformément au code général des collectivités territoriales et au code de l'Education, l'avis du Conseil municipal est sollicité, tout comme celui des conseils d'école, qui se réunissent en séance extraordinaire, la présente semaine.

Elle indique que le Conseil municipal doit approuver la fusion des écoles maternelle Clos Fleuri et élémentaire Honoré d'Estienne d'Orves et la création de l'école primaire « Honoré d'Estienne d'Orves », à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025 et autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures utiles et à signer l'ensemble des actes y afférent.

Monsieur le Maire informe par ailleurs qu'une présentation du PEDT aura lieu prochainement.

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

21. Mise à jour du règlement intérieur de l'Espace Bernard Mantiennne (EBM)

Avis favorable de la Commission Culture et Patrimoine du 20 novembre 2024

Madame LIBONG informe que le règlement intérieur de l'Espace Bernard Mantiennne date de l'ouverture de l'équipement en janvier 2018 et que depuis, plusieurs évolutions ont eu lieu en termes de fonctionnement et de ressources humaines.

Elle explique qu'en raison de l'évolution du contexte, de difficultés RH et le besoin de rationaliser les moyens, l'EBM sera fermé une journée supplémentaire, soit désormais les lundi et jeudi (réouverture le mardi à la suite des nombreux retours).

Elle indique que le Conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau règlement intérieur de l'Espace Bernard Mantienne.

Monsieur YAHIEL indique que l'EBM est un bâtiment emblématique et qu'il est regrettable qu'il soit fermé 2 jours sur 7. Il informe qu'il serait intéressant de s'interroger sur les raisons et d'étudier la fréquentation de ce site.

Caroline FOUCAULT,

**Andrée THEISEN, Michel YAHIEL, Agnès QUINQUENEL, David CHASTAGNER,
Emmanuelle CLÉVÉDÉ, Jérémy FASS, Philippe GILLE s'abstiennent.**

La délibération est adoptée.

22. Demande de subventions à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'élargissement des horaires d'ouverture de la médiathèque André Malraux

Avis favorable de la commission Vie culturelle et patrimoine du 5 mars 2024

Madame LIBONG indique que dans le cadre de la « Dotation Générale de Décentralisation en faveur des bibliothèques de lecture publique », la rénovation et l'extension de la médiathèque Malraux ont bénéficié d'une aide de l'Etat d'un montant de 2 091 888 €.

Adossé à cette subvention, au titre du démarrage d'opérations d'investissement et d'équipement, la DRAC Ile-de-France a également octroyé à la ville en 2024 des aides à hauteur de 30 320 € pour l'acquisition de collections tous supports et de 45 733 € pour l'acquisition de matériel informatique et numérique.

Elle informe qu'il est proposé de déposer à nouveau un dossier de demande de subventions à la DRAC Ile-de-France pour l'élargissement des horaires d'ouverture de la médiathèque en 2025.

Elle explique qu'à sa réouverture, une extension des horaires d'ouverture de la médiathèque est prévue de 28 heures hebdomadaires sur 5 jours au lieu de 20 heures sur 4 jours, comprenant 2 journées continues et une ouverture le dimanche après-midi.

Madame LIBONG indique que ces 8 heures d'ouverture supplémentaires, la nouvelle configuration du lieu sur plusieurs étages, les prévisions de fréquentation en hausse et la mise en place de nouvelles activités, ont nécessité des recrutements supplémentaires.

Les frais supplémentaires de personnel, de communication et d'actions d'animations liés à l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque peuvent être aidés par la DRAC pendant cinq ans : les années 1 à 3 à hauteur de 80%, année 4 : 75%, année 5 : 70%.

Au budget de fonctionnement 2025, les frais liés à l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque Malraux sont prévus à hauteur de 189 032 € / an incluant les frais supplémentaires de personnel, fluides, ménage, animations et communication.

Madame LIBONG indique que la DRAC demande de redéposer ce dossier déjà déposé l'an passé et en raison de l'ouverture retardée, et que le Conseil municipal doit autoriser à solliciter la DRAC Ile-de-France pour l'aide à l'élargissement des horaires d'ouverture de la médiathèque Malraux en 2025 et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces demandes.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit là d'enrichir l'offre culturelle.

Monsieur YAHIEL informe qu'en mars 2024, il pouvait être favorable à une demande de subvention mais que désormais, en raison des choix pour la Potinière, ce ne sera pas le cas. Il questionne sur la compensation des charges de personnel que va supposer l'élargissement de l'offre de service.

Il indique que le Ministère de la Culture semble bénéficier d'un vent positif et demande si une offre complémentaire aurait pu être financée.

Monsieur CHASTAGNER interroge sur le devenir des personnes recrutées si cela ne fonctionne pas ;

Monsieur le Maire indique que c'est un projet politique avec de nécessaires anticipations et que les évaluations sont réalisées en fonction des besoins.

Madame LIBONG propose de renvoyer le projet présenté en Commission.

**Caroline FOUCAULT,
Andrée THEISEN, Michel YAHIEL, Agnès QUINQUENEL, David CHASTAGNER, Jérémy
FASS, Philippe GILLE s'abstiennent.
La délibération est adoptée.**

DÉCISIONS DU MAIRE :

Le Maire évoque l'accompagnement des commerçants par le Cabinet Essensionnel pour un montant de 6000 euros et se réjouit des premiers retours et de ce projet en cours.

Numéro 14 :

Monsieur BAUDE demande le nombre d'armes ;

Monsieur GILLE met en avant le fait que ce soit des armes à feu et non des tasers comme proposé lors d'un précédent Conseil.

Monsieur le Maire informe avoir sollicité la Police Municipale sur le taser mais que l'équipe n'a pas retenu la proposition.

Monsieur GILLE indique que ce ne sont pas aux agents de police de choisir leurs armes.

Monsieur le Maire informe avoir fait part de cette demande à l'équipe mais qu'à ce jour, aucun agent ne souhaite se servir d'un taser.

Monsieur le Maire communique les prochaines dates :

Conseil Municipal : 26 mai 2025 et 7 juillet 2025

27 avril 2025 : Cérémonie Souvenir des victimes et des héros de la Déportation et Commémoration du génocide arménien

Cérémonie du jumelage avec Swanley

Fête de l'armistice le 8 mai 2025 avec remise de la médaille à un résistant verriérois

21/22 juin 2025 : Estivales inaugurales – Centre culturel Malraux

La séance est levée à 23h55.

Fait à Verrières-le-Buisson

Le 10 avril 2025

Le secrétaire de séance,

Magali LIBONG



Le Maire,

François Guy TRÉBULLE

